

Troisième séance, jeudi 23 novembre 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communications		
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2023-DSAS-55	Loi	Loi d'adhésion à la Convention intercantonale en matière de santé numérique	Entrée en matière	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-259	Election (autre)	Un membre de la CIP Détention pénale, en remplacement de Grégoire Kubski	Scrutin de liste	
2023-DSAS-55	Loi	Loi d'adhésion à la Convention intercantonale en matière de santé numérique	Entrée en matière (suite) Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-DSAS-56	Décret	Décret relatif à l'octroi d'un crédit additionnel en matière de santé numérique	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Pasquier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-89	Mandat	Pour un usage compréhensible du langage inclusif dans les textes du Canton de Fribourg	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Pauline Robatel Katharina Thalmann-Bolz Francine Defferrard Sébastien Dorthe Savio Michellod Nicolas Kolly Peter Wüthrich Christian Clément Estelle Zermatten Hubert Dafflon <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-GC-259	Election (autre)	Un membre de la CIP Détention pénale, en remplacement de Grégoire Kubski : résultat du 1er tour	Scrutin de liste	
2023-GC-89	Mandat	Pour un usage compréhensible du langage inclusif dans les textes du Canton de Fribourg	Prise en considération (suite)	<i>Auteur-s</i> Pauline Robatel Katharina Thalmann-Bolz Francine Defferrard Sébastien Dorthe Savio Michellod

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Nicolas Kolly Peter Wüthrich Christian Clément Estelle Zermatten Hubert Dafflon <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-DSJS-193	Décret	Financement du championnat du monde de hockey (CM)	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Hubert Dafflon <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2023-GC-267	Election (autre)	Un membre de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Nadine Gobet	Scrutin de liste	
2023-GC-258	Election (autre)	Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Susanne Aebischer	Scrutin de liste	
2023-GC-259	Election (autre)	Un membre de la CIP Détention pénale, en remplacement de Grégoire Kubski	Scrutin de liste	
2023-GC-256	Election (autre)	Un membre suppléant de la CIP Détention pénale, en remplacement de Susanne Aebischer	Scrutin de liste	
2023-GC-257	Election (autre)	Un/e scrutateur/trice suppléant/e, en remplacement de Susanne Aebischer	Scrutin de liste	

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Marie Levrat, Christel Berset, Esther Schwaller-Merkle, Eric Collomb, Ralph Alexandre Schmid, Luana Menoud-Baldi, Alizée Rey, Christophe Chardonnens et Sébastien Dorthe.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonens, Didier Castella, Olivier Curty, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-4 Communications

Présidente du Grand Conseil. Tout d'abord, l'attribution d'affaires à des commissions : le Bureau du Grand Conseil a nommé dans sa séance de ce matin cinq commissions ad hoc :

- > La première examinera la loi modifiant la loi concernant les rapports entre les églises et l'Etat. Composée de 11 membres, elle sera présidée par le député Savio Michellod.
- > La deuxième, composée de 11 membres et présidée par le député François Ingold, se penchera sur la loi modifiant la loi sur la statistique cantonale.
- > La troisième commission traitera le décret relatif à l'octroi d'un cautionnement et d'un prêt en faveur de l'Hôpital fribourgeois. Elle sera composée de 11 membres et présidée par la députée Katharina Thalmann-Bolz.
- > Composée de 11 membres, la quatrième examinera le contre-projet concernant l'initiative constitutionnelle "Pour des urgences hospitalières publiques 24/24 de proximité". La députée Anne Meyer Loetscher la présidera.
- > Enfin, une commission se penchera sur la loi sur l'aide sociale. Composée de 11 membres, elle sera présidée par le député Elias Moussa.

Autre communication : à la suite de la séance du Bureau de ce matin, j'aimerais vous signaler plusieurs changements dans le programme de demain et de lundi :

- > Le rapport prévu mardi, intitulé "Assurer des moyens suffisants pour notre Université", sera traité lundi.
- > Il en est de même de l'examen de détail - première et deuxième lecture - du décret sur la stratégie cantonale biodiversité.
- > Le décret sur la validité de l'initiative constitutionnelle "Pour la sauvegarde du lac de la Gruyère et de ses rives" sera aussi traité lundi.
- > Par contre, la motion "Pour un observatoire des réalités sociales pérenne" sera traité en décembre.
- > Pour demain, nous avons décidé de faire la deuxième lecture de la loi sur la géoinformation directement à la suite de la première lecture. Elle ne sera donc plus au programme de lundi.

Bien entendu, le nouveau programme vous parviendra à chacune et à chacun dans l'après-midi.

Enfin, je vous signale également de vérifier vos badges.

- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Divers 2013-GC-40

Assermentation

Assermentation de MM Stephan Schick et Yves Charles Erwan Gremion, élus par le Grand Conseil lors des sessions d'octobre et de novembre 2023.

- > Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Présidente du Grand Conseil. Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre (*applaudissements*).

- > La cérémonie d'assermentation est terminée.

—

Loi 2023-DSAS-55**Loi d'adhésion à la Convention intercantonale en matière de santé numérique**

Rapporteur-e:	Pasquier Nicolas (<i>VEA/GB, GR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	19.09.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4760</i>)
Préavis de la commission:	03.11.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4826</i>)

Entrée en matière

Pasquier Nicolas (*VEA/GB, GR*). La Commission des affaires extérieures a traité de la loi d'adhésion à la Convention intercantonale en matière de santé numérique lors de sa séance ordinaire du 3 novembre dernier, en présence de M. le Représentant du Gouvernement Philippe Demierre. Il était accompagné pour l'occasion de :

- > M^{me} Claudine Mathieu Thiébaud, Cheffe du Service de la santé publique (SSP) et membre du comité de direction de l'Association CARA ;
- > M^{me} Sophie Chassot-Ropraz, Juriste au SSP ;
- > M^{me} Marie-Carmel Ridoré, Cheffe de projet adjointe santé numérique au SSP ;
- > M. Daniel Rohrer, Responsable opérationnel de CARA.

La Commission a ensuite traité du décret relatif à l'octroi d'un crédit additionnel en matière de santé numérique, décret qui sera l'objet du point suivant du programme de la séance de ce jour.

M. le Représentant du Gouvernement et les autres invités ont pu répondre à toutes les questions des membres de la Commission sur ce dossier très technique qui mêle les sujets de protection des données, d'interopérabilité des systèmes informatiques, au sujet déjà complexe de la santé publique et de son financement.

Actuellement, vous pouvez déjà toutes et tous ouvrir auprès de CARA un dossier électronique du patient (DEP), soit un dossier de santé en ligne, gratuit et hautement sécurisé. Ce dossier contient les documents de santé et permet, avec votre autorisation, aux professionnels de la santé de consulter les données médicales qui sont pertinentes pour votre traitement.

Le DEP est l'élément fondateur d'une intention plus large qui permettra de proposer des outils de santé numérique utiles au système de santé. En plus du DEP, l'Association CARA développe déjà des modules complémentaires, à savoir le plan de médication partagé et le plan de soins partagé. Il est important de relever que la Convention comporte ainsi une visée double :

- > Premièrement, confirmer l'institution d'une communauté de référence formée des cinq cantons contractants de CARA, à savoir les cantons de Fribourg, Genève, Vaud, Valais et Jura, répondant ainsi à l'obligation légale fédérale de la LDEP ;
- > Deuxièmement, CARA souhaite également offrir des services complémentaires pour la population des cantons concernés. Ces modules ou services complémentaires relèvent de prérogatives cantonales.

L'objectif est bien d'améliorer la coordination des soins et des partenaires autour du patient afin d'assurer la meilleure prise en charge possible, d'améliorer encore sa qualité et sa sécurité, tout en évitant les doublons d'examen et en agissant sur les coûts de la santé.

Certes le système est encore perfectible, notamment en termes d'implémentation de modules de liaison entre la communauté de référence CARA et les logiciels utilisés dans les cabinets médicaux. Ce sujet préoccupa fortement la Commission. Mais nos invités nous ont assuré que CARA a commencé son travail d'accompagnement des éditeurs de logiciels de cabinets médicaux depuis plus de 4 ans, afin de les encourager à développer des modules de communication avec la plateforme CARA. Pour les cabinets qui sont déjà équipés des logiciels avec ces modules, l'utilisation du DEP CARA est plus aisée.

Et pour terminer mon intervention, laissez-moi vous relater le processus interparlementaire suivi par cette Convention. Si l'Association CARA a été constituée en 2018 déjà, c'est au début de l'année passée que le projet de Convention intercantonale en matière de santé numérique fut envoyé aux Parlements des 5 cantons contractants pour une prise de position sur l'institution d'une commission interparlementaire d'examen (une CIP d'examen), et ceci conformément à la Convention sur la participation des Parlements (la CoParl). La CAE s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 25 février 2022 à l'institution d'une telle commission, tout comme les CAE des quatre autres cantons contractants. Une séance de commission interparlementaire d'examen, où chacun des 5 cantons a pu envoyer une délégation de 7 membres, s'est déroulée à Lausanne le 31 octobre 2022 de 10:00 h. à 15:45 h.

En vue de préparer cette séance, la CAE s'est réunie à deux reprises, lors de deux séances extraordinaires : le 28 septembre et le 27 octobre 2022. Le 28 septembre, en présence de M. Demierre, de M^{mes} Mathieu Thiébaud et Chassot-Ropraz ainsi que de M. Patrice Hof, Secrétaire général de CARA, notre Commission a examiné le projet de Convention et a pu formuler des amendements et des remarques qui ont été transmis aux CAE des autres cantons. Le 27 octobre, notre Commission a pu prendre connaissances des amendements et remarques des autres cantons et se positionner sur chacun d'eux. Sur les 15 amendements traités lors de la séance de la CIP le 31 octobre 2022 à Lausanne, les délégations cantonales en ont adopté 7. Permettez-moi de vous donner deux exemples :

- > La délégation fribourgeoise, à l'initiative de M. Altermatt, Vice-Président de la CAE et membre de la délégation, proposa un nouvel alinéa à l'article 4 visant à garantir que les informations et services soient disponibles en français et en allemand. La délégation genevoise proposa de mettre à disposition les informations et services dans les langues officielles de chaque canton contractant. La commission interparlementaire adopta la proposition genevoise, plus large et favorisant ainsi une adhésion à futur d'un canton italophone ;
- > Autre exemple : l'alinéa le plus débattu fut sans doute l'alinéa 4 de l'article 8 intitulé "Financement". Dans la première version de la Convention, les cantons avaient la compétence de demander ou non une participation financière aux patientes et patients. Mais, à la vue de l'évolution des coûts de la santé, après d'après discussions et après la pause de midi, une majorité de la commission interparlementaire estima qu'"Aucune participation financière ne sera demandé aux patientes et patients pour accéder aux services de santé numérique." Telle est ainsi la teneur actuelle de l'alinéa 4 de l'article 8.

Au vote final, la Convention amendée fut adoptée à l'unanimité des membres présents. L'ensemble des amendements adoptés en commission interparlementaire ont été ensuite repris par l'Association CARA dans la Convention à laquelle le Conseil d'Etat nous propose d'adhérer aujourd'hui.

Et nous voici donc à l'étape de la ratification. Durant cette étape, il ne nous est plus possible de modifier cette Convention. Nous ne pouvons qu'accepter la loi portant adhésion ou la refuser.

Comme vous pouvez le constater, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, le traitement de la Convention qui nous est soumise pour ratification aujourd'hui a pleinement respecté les processus prévus par la CoParl. Une délégation de la CAE ainsi que les délégations d'autres parlements romands ont pu examiner, discuter et amender la convention.

Le 3 novembre dernier, la CAE a accepté à l'unanimité de ses membres présents le projet de loi d'adhésion à la Convention en matière de santé numérique.

Je tiens encore à remercier vivement M. le Conseiller d'Etat Philippe Demierre ainsi que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Service de la santé publique et de l'Association CARA qui participèrent aux discussions, ici à Fribourg en Commission des affaires extérieures, ou à Lausanne en commission interparlementaire. Et mes remerciements ne sauraient être complets sans mentionner le travail important et toujours apprécié de M. Alain Renevey, Secrétaire de notre Commission.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement M. le Rapporteur ainsi que les membres de la Commission pour l'excellent travail qui a été accompli durant ces séances. Ces séances ont vraiment porté leurs fruits quant à l'aboutissement de cette future Convention intercantonale en matière de santé numérique, pour autant que le Parlement aujourd'hui l'accepte.

Selon moi, la Convention proposée est actuellement essentielle dans le paysage de notre canton de Fribourg. On veut absolument limiter les coûts de la santé, et l'adhésion à cette Convention permettra justement, à terme, d'économiser de l'argent. Elle pose les bases d'une collaboration entre les cantons dans le domaine de la santé numérique. Le projet prévoit entre autres que les cantons participent en commun à l'organisation, au financement et au développement de la santé numérique, c'est un élément très important. Ensemble, on est plus forts. Si le canton de Fribourg partait tout seul - et c'est le cas du canton de Neuchâtel par exemple -, je ne sais pas trop où cela aboutirait, mais je suis sûr que ce n'est pas du tout la voie que devrait prendre le canton de Fribourg. On doit vraiment s'associer avec les autres cantons. Comme l'a dit M. le Rapporteur, il s'agit des cantons de Vaud, Valais, Jura et Genève. Je rappelle juste pour votre information que les cantons de Vaud et du Valais ont déjà ratifié cette Convention, de même que le Jura - d'ailleurs, je viens de voir M. Jacques Gerber en commission. Nous serions donc l'un des seuls cantons à ne pas ratifier cette Convention. Je compte maintenant vraiment sur vous, Mesdames et Messieurs, pour prendre ce virage du numérique.

Je suis naturellement conscient que l'on ne peut pas mettre en place un tel projet sans un investissement de départ assez important. Les 9 millions qui sont proposés dans le décret qui suivra, ce n'est pas une somme négligeable ; je peux vous garantir que je suis également près de mes sous, autant que notre Grand Argentier ! Je ne vais donc pas non plus m'engager - et le Conseil d'Etat non plus - dans un élan en disant que "Non, non, non, il n'y a pas de souci, on peut y aller sans autre, ces frais seront sans autre couverts". Le but est vraiment d'investir maintenant pour du bonus par la suite.

Je rappelle juste qu'en ce qui concerne le DEP, l'Association CARA, qui gère actuellement une communauté de référence au sein de la LDEP, a pour tâches de regrouper les professionnels de la santé au sein d'une seule organisation commune, de mettre à disposition une infrastructure qui permet l'échange d'informations, d'assurer la création, la gestion et la suppression des DEP, d'assurer un service de support pour les professionnels, les patients et les patientes, d'assurer sa certification - élément très important - ainsi que d'assurer la sécurité et la protection des données.

Je ne vais pas ajouter plus d'éléments, je vous remercie, M. le Rapporteur, pour votre excellente présentation de cet objet.

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je vais jouer les "Neinsager" aujourd'hui et je vais vous expliquer pourquoi je n'entrerai pas en matière sur ce projet. D'abord mes liens d'intérêts : je serai encore médecin jusqu'à la fin du mois.

J'ai participé à eHealth depuis plus de 15 ans, je connais donc bien ce dossier. Je n'adhère pas, et je vous déconseille de faire ce mariage avec la "fiancée CARA". Pourquoi ? Parce que la "fiancée CARA", jusqu'à présent, m'a mis à disposition une plateforme qui me permet de regarder des PDF. Mesdames et Messieurs, un dossier médical n'est pas une collection de PDF, c'est un acte, c'est un outil qui n'est pas figé, un peu à la manière d'un site internet qui change continuellement. Et actuellement, l'idée avec laquelle ce DEP a été mis en place n'obéit pas à cette structure.

Je vous avise que je suis bien sûr partisan d'un dossier électronique du patient. J'estime en effet qu'il est nécessaire de connaître les directives anticipées, le diagnostic, le traitement, quelques antécédents importants et quelques constantes du patient, qui changent continuellement. Les Chambres fédérales se posent également la question de savoir pourquoi il y a huit communautés alors qu'il ne devrait y en avoir qu'une seule ? Eh bien parce qu'au début, on s'est dit : "Voilà, c'est fantastique, les PDF, mon Dieu, le "Big Data" de la Suisse dans les données médicales vaut de l'argent", et on est parti sur cette fausse base. On n'est pas parti de la situation du patient qui a besoin de ceci et cela et on continue dans cette voie. C'est pour ça que d'une part les Chambres fédérales, mais aussi les acteurs du terrain sont contre. J'ai rencontré l'autre jour la direction de l'Hôpital, à qui j'ai dit : "Qu'est-ce que vous avez fait avec ça ?" Ils m'ont répondu : "Ah, et bien on a mis un million dedans mais on a un paquet de PDF qui sont là et qu'on n'utilise pas". Je demande au home médicalisé dont je suis le responsable : "Vous avez ça ?" On me répond : "Oui, bien sûr, on l'a fait". Je rétorque : "Vous l'avez utilisé ?" Ils m'avouent : "Jamais".

Mes collègues qui sont dans le cabinet devront intégrer ces données, devront les actualiser, ce qui va prendre du temps. Il en ira de même pour les assistants à l'hôpital, les assistants-médecins, les infirmières qui croulent sous un travail administratif sans pareil, et vous voulez leur en donner encore plus. Non, Monsieur le Conseiller d'Etat, moi je vous propose de faire un pas en arrière. Il ne s'agit pas d'aller de l'avant, mais de faire une pause et de regarder, sinon on fait une fuite en avant. Vous me dites : "Oui, les coûts de la santé", Monsieur le Conseiller d'Etat. Mais citez-moi une étude qui me montre combien d'interventions ont été faites de manière inappropriée, que ce soit en laboratoire, que ce soit en radiologie. C'est simplement un vent qui existe et qui n'a jamais été vérifié, c'est simplement pour faire passer ce message du DEP dont on veut finalement l'essentiel, c'est ce "Big Data".

Je vous conseille donc de refuser ce projet, ne serait-ce qu'en pensant simplement aux acteurs du système de santé. Allez-y, Monsieur le Conseiller d'Etat, demandez des offres comparatives, demandez ce que font les autres. Moi, je serais le premier à adhérer à une plateforme qui me permettrait, avec mon logiciel, de faire deux clics de souris pour transférer les choses qui sont importantes pour le patient. Avant, je n'adhérais pas à une Convention comme celle-ci. Vous savez, la politique a fait des métiers d'infirmiers, de médecins, lentement des "Bullshit job" : on est en train de remplir des papiers, encore des papiers, et on ne sait pas qui les lit, à qui ils profitent. C'est pour cela que je vous demande de faire l'effort de garder cet argent pour l'instant et de dire : "Ecoutez, regardons ce qui a été fait et puis décidons-nous ; regardons si c'est adapté, si ça répond aux critères qu'il est d'abord nécessaire de créer pour faire un dossier électronique du patient".

Altermatt Bernhard (Le Centre/Die Mitte, FV). Die vorliegende interkantonale Vereinbarung schafft die gesetzliche Grundlage zur Einführung und zum Betrieb des elektronischen Patientendossiers, aber auch des pharmazeutischen Dossiers, des gemeinsamen Medikationsplans, des gemeinsamen Pflegeplans und weiterer Instrumente der Digitalisierung im Gesundheitswesen. Sichtbarster Ausdruck der Vereinbarung ist die interkantonale Plattform CARA, an der Freiburg und seine Partner Waadt, Wallis, Jura und Genf beteiligt sind.

Le projet de Convention a été examiné soigneusement par une commission parlementaire intercantonale qui a fonctionné comme un véritable Parlement de la santé numérique de Suisse occidentale. Lors de l'examen final, des amendements ont été proposés dont 7 furent acceptés, tous repris et confirmés par les gouvernements cantonaux compétents.

Ich greife exemplarisch zwei Modifikationen heraus. Der Kommissionssprecher hat es gesagt: eine betrifft die Unentgeltlichkeit für Patientinnen und Patienten - la gratuité - die im ursprünglichen Entwurf nicht obligatorisch war, eine andere betrifft die Gewährleistung der Zweisprachigkeit und der Mehrsprachigkeit, die von Freiburg und Genf eingebracht wurde.

Notre tâche du jour est d'adopter la Convention intercantonale au bout d'un processus politique et législatif de plusieurs années. Aucun des 5 Parlements cantonaux ne peut apporter des changements à la Convention : nous ne pouvons que l'accepter ou la refuser. Un certain nombre de critiques se sont fait jour en amont de ce vote. Les plus importantes sont, je les énumère : il s'agit d'une étatisation, la voie choisie est trop coûteuse, on crée un monopole, les instruments prévus ne sont pas compatibles dans tout le pays et la sécurité en matière de protection des données n'est pas garantie.

Ja, liebe Kolleginnen und Kollegen, die interkantonale Vereinbarung macht das elektronische Patientendossier tatsächlich zu einer staatlichen Aufgabe und diese wird über öffentliche Gelder finanziert. Warum macht sie das? Sie tut das, weil die Privatwirtschaft und der freie Markt bis heute keine funktionierenden und interoperablen Angebote entwickelt haben, die den Ansprüchen genügen. Die Folge davon ist, dass der Bund das Heft gesetzgeberisch in die Hand und die Kantone in die Pflicht genommen hat.

Ja, die Digitalisierung im Gesundheitswesen kostet viel Geld. Die Fraktion Die Mitte bittet darum den Staatsrat, besonders wachsam zu sein. Es ist jedoch ein Fakt, dass ein Alleingang für Freiburg weder billiger käme noch bessere Resultate brächte als die gemeinsame Westschweizer-Lösung.

Und ja, im Kanton Freiburg und in der Westschweiz wird über die Vereinbarung ein Quasi-Monopol geschaffen. CARA kooperiert aber auch weiterhin mit privaten Anbietern für diverse Aufgaben und der Westschweizer Akteur wird einer von acht Anbietern in der Schweiz sein. Im Übrigen rufen zahlreiche Spezialisten, wir haben es gehört, bereits heute nach einem Einheitsakteur auf schweizerischer Ebene.

Quant à l'interopérabilité, chères et chers collègues, elle doit être garantie en vertu de la loi fédérale afin de permettre un échange optimal de l'information et une mobilité maximale des patientes et patients. De même pour les hauts standards en matière de sécurité et de protection des données, stipulés par la législation fédérale et européenne et repris dans la Convention. Avec le projet qui nous est soumis, Fribourg et ses voisins ont fait leur devoir en matière de santé numérique de manière pionnière. Nous ne jetons pas seulement les bases d'un dossier électronique du patient sûr, efficace et facile à utiliser, mais nous favorisons l'innovation dans d'autres champs d'action de la numérisation en matière de santé publique.

Eine Ablehnung der Vereinbarung würde bedeuten, dass sich Freiburg trotzdem eine gesetzliche Grundlage und die notwendigen Strukturen zur Einführung des elektronischen Patientendossiers geben müsste - allein oder mit Neuenburg oder mit anderen Kantonen zusammen. Die bereits investierten Ressourcen wären hinfällig, und es müssten neue getätigt werden. Darum empfiehlt die Fraktion Die Mitte in Einklang mit der vorberatenden Kommission für auswärtige Angelegenheiten, auf die Vorlage einzutreten und die interkantonale Vereinbarung anzunehmen.

Galley Liliane (VEA/GB, FV). Mes liens d'intérêts : j'ai participé à la commission interparlementaire de consultation sur cet objet et suis membre de la CAE qui a examiné la présente loi. Je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Dans le domaine de la santé, dire que l'échange d'informations n'est aujourd'hui pas optimal est un euphémisme. La Suisse étant encore parfois à l'ère du fax et du dossier papier, elle a du retard à rattraper ou en tout cas un grand potentiel d'amélioration. L'ensemble du domaine de la santé s'emploie donc aujourd'hui, en collaboration avec la Confédération et les cantons, à développer l'échange électronique d'informations, aussi appelé santé numérique. Mais que vont apporter ces nouveaux outils que sont le dossier électronique du patient, le plan de médication partagé ou encore le carnet de vaccination électronique ? Outre quelques tracasseries administratives aux allergiques du numérique par exemple, ils vont surtout permettre d'assurer une meilleure traçabilité des soins, de faciliter la coordination entre les différents prestataires et d'offrir une plus grande transparence aux patientes et patients qui restent, ne l'oublions pas, les principaux acteurs de leur santé. *In fine*, cela devrait permettre aussi de contribuer à la baisse des coûts de la santé.

Depuis le début des années 2000, les cantons romands ont mené des travaux dans ce domaine et parfois développé des outils propres de cybersanté. Dès 2018, à la suite de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient, ils ont décidé de regrouper leurs forces autour de l'Association CARA, afin de créer une communauté de référence et une plateforme numérique commune. Il existe aujourd'hui - on l'a entendu - en Suisse 7 communautés de référence constituées en fonction d'un territoire ou d'une catégorie professionnelle - les pharmaciens par exemple. Si l'on peut regretter cette dispersion des forces, liée au fédéralisme, on peut se réjouir que CARA soit l'une des plus importantes en termes de taille, puisqu'elle cible un bassin d'environ 2 millions d'habitants et héberge à l'heure actuelle le 70% de tous les DEP ouverts en Suisse.

La Convention intercantonale qui nous est soumise aujourd'hui propose un cadre légal pour poursuivre cette collaboration démarrée en 2018. Elle chapeaute d'un côté la partie obligatoire pour les cantons, c'est-à-dire la mise en œuvre du DEP découlant de la loi fédérale, mais elle donne également un ancrage au développement d'autres outils numériques d'échange d'informations, comme le plan de médication partagé, le plan de soins partagé, le certificat de vaccination électronique ou encore la télémédecine. Il est important de relever que la Convention n'est pas liée de manière exclusive

à l'Association CARA, mais qu'elle laisse la possibilité que d'autres organisations puissent également fournir ces services de santé numérique.

Mais de nos jours, peut-on encore avoir confiance que nos données ne vont pas se retrouver en mains d'assurances ou d'autres acteurs aux intentions peu louables ? La question de la sécurité, de la protection et de la transmission des données est bien évidemment une préoccupation centrale dans ce dossier. La loi fédérale sur la protection des données s'appliquant uniquement au DEP, il était nécessaire d'étendre également la protection des données aux services complémentaires que j'ai cités tout l'heure. A la suite de la consultation, cette question a donc été revue en profondeur afin d'intégrer les bases légales nécessaires dans la Convention et des garanties ont été données pour que ni les autorités cantonales, ni les caisses-maladie, ni les prestataires n'aient accès à ces dossiers sans le consentement des patientes et patients.

Les médecins et pharmaciens - on l'a entendu tout à l'heure - ont fait part de leurs préoccupations, et celles-ci semblent ont été entendues. Mis à part pour les prestataires au bénéfice d'un mandat de prestations de l'Etat, par exemple l'HFR ou le RFSM, il n'y a pas d'obligation d'affiliation à CARA. Chaque prestataire de soins pourra s'affilier à une ou plusieurs communautés de référence, selon sa couverture géographique, et les systèmes devront être interopérables, c'est-à-dire compatibles entre eux.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s est convaincu qu'il faut aller de l'avant et accepter cette Convention. Des voix se sont cependant élevées pour signaler que le développement d'un système unique pour l'ensemble de la Suisse aurait été plus approprié pour faciliter la tâche des cantons. D'autres voix pour s'inquiéter de l'utilité de ces instruments dans la pratique ou que le surcroît de tâches administratives pour les prestataires ne se fasse qu'au dépend du temps dédié aux soins.

Même si des questions légitimes se posent par rapport à la complexité et à l'apparente lourdeur de ce système, son apport en matière de qualité et d'efficacité des soins ainsi que de transparence envers les patients constitue un argument important en faveur de la poursuite de son développement.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s estime dès lors que l'adhésion à la communauté CARA se révèle être la meilleure option pour le canton de Fribourg. Y renoncer impliquerait de longs et coûteux efforts pour déployer une solution propre. Dans ce sens, le groupe VERT·E·S et allié·e·s acceptera à une grande majorité la présente loi et vous invite à en faire de même.

Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet et je m'exprime à titre personnel.

Comme vous le savez, je suis un fervent défenseur de la numérisation et de la digitalisation. Il va sans dire que le dossier électronique du patient, je l'attends avec impatience, depuis longtemps. Et pourtant, aujourd'hui, je prends la parole pour vous demander de refuser l'entrée en matière de cette loi.

Mon principal argument est la crainte de l'obsolescence technologique de la plateforme CARA. En effet, en tant que spécialiste de l'intelligence artificielle, je suis témoin des avancées majeures dans le traitement de l'information, notamment avec l'émergence de l'intelligence artificielle générative, dont ChatGPT en est l'exemple le plus éloquent. Ces outils révolutionnaires transforment notre approche des données, simplifiant extrêmement le traitement et la récupération d'informations complexes, comme des fichiers PDF, du texte ou des images. Cependant, la stratégie 2030 de CARA ne semble pas intégrer ces évolutions essentielles.

La réussite de CARA dépend de sa capacité à offrir un accès rapide et précis aux données des patients, pour les praticiens comme pour les patients eux-mêmes. Une plateforme idéale permettrait à un médecin d'obtenir instantanément un historique complet des examens d'un patient, et à un patient de comprendre et suivre aisément son parcours de santé. Une telle plateforme révolutionnerait notre système de santé, en réduisant considérablement les coûts et en économisant un temps précieux.

Eh bien, cette plateforme existe déjà et elle s'appelle ChatGPT. Bien entendu, je ne dis pas que ChatGPT doit être notre plateforme de santé numérique, pour les raisons de sécurité que nous connaissons, mais plutôt que la plateforme qui deviendra la nôtre ne doit pas ignorer les avancées technologiques existantes. J'ai personnellement expérimenté la puissance de l'IA générative en créant mon propre dossier électronique à l'aide de ChatGPT. En quelques minutes, j'ai compilé et interrogé une trentaine de fichiers PDF relatifs à mes propres données de santé sur les dix dernières années. Peu après, j'obtenais un historique précis et détaillé de ma santé, des examens subis et de leurs résultats. Le résultat n'est pas seulement impressionnant, mais il met aussi en lumière le potentiel de l'IA dans le domaine de la santé numérique.

Toutefois, il est alarmant que CARA ne mentionne pas l'utilisation de ces technologies avancées. En tant que spécialiste des données, je trouve cela à la fois choquant et préoccupant. Je crains que, sans reconsidérer notre approche, nous nous dirignons vers un échec. Certes, nous nous sommes déjà engagés dans cette voie, mais rappelons-nous que l'IA générative est un domaine émergent dont les progrès fulgurants de l'année dernière ne devraient pas être ignorés.

À mes collègues députés qui arguent que des moyens considérables ont déjà été engagés, je rappelle que, en économie comportementale, les coûts passés sont irrécupérables et qu'il est crucial de réfléchir rationnellement pour l'avenir. Pour ceux qui l'ont en tête, l'exemple du Concorde devrait nous servir de leçon.

Je vous encourage donc à prendre du recul et à refuser l'entrée en matière de cette loi. Il est essentiel de prendre le temps de repenser notre approche et notre stratégie face à la santé numérique pour faire les meilleurs choix possibles pour l'avenir.

Dumas Jacques (*UDC/SVP, GL*). Mes liens d'intérêts : je suis syndic d'une commune, j'étais membre de la Commission qui a traité l'objet. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Je ne veux pas répéter tout ce qui a été dit, mes collègues Altermatt et Galley ayant déjà exprimé ce que je voulais dire. En outre, le président de la Commission l'a très bien expliqué, de même que le Conseil d'Etat.

Le développement de la santé numérique est en train de devenir un défi incontournable de notre futur. ChatGPT ou pas, on n'y échappe pas. Les technologies de l'information et de la communication nous feront gagner un temps précieux dans ce domaine, dans le traitement des données du patient, que ce soit au niveau du suivi, de la santé, de la traçabilité, mais aussi de la prévention, cela a été déjà dit. Il est certain que la transition vers la santé numérique représente un changement de culture que nous devons apprivoiser plus ou moins facilement selon nos sensibilités. Tous les domaines d'activité aujourd'hui sont impactés par la numérisation. CARA a inclus dans sa stratégie tous les secteurs de la santé, que ce soit les pharmacies, les praticiens, les EMS, les hôpitaux.

Le but de cette présente loi est d'adhérer à la Convention intercantonale qui, comme cela a été dit, a déjà été approuvée. La Commission a été unanime sur beaucoup de points, a partagé la vision du Conseil d'Etat et a donc accepté l'entrée en matière et le projet de loi à l'unanimité.

Le terme de santé numérique est très large, c'est sûr. Le mot numérique ouvre la porte aux différents problèmes que l'utilisateur pourrait rencontrer, en particulier - cela a été dit - la facilité d'utilisation, la clarté des informations - on peut traiter les informations dans plusieurs langues, pas seulement en français et en allemand, donc aussi pour les personnes étrangères - et surtout la sécurité des informations, comme cela a été déjà relevé. Tous ces éléments ont été soulevés en séance, et je remercie le Conseiller d'Etat, M. Philippe Demierre, ainsi que les spécialistes qui ont été cités par M. Pasquier d'avoir apporté la réponse à toutes ces questions.

Fort de ces constatations, le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir l'entrée en matière et ce projet de loi.

Menétrey Lucie (*PS/SP, SC*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cet objet, si ce n'est que je suis membre de la CAE.

Comme les informations, détails et rappels concernant cet objet sont déjà et seront encore suffisamment soulignés par nos collègues, je me permettrai ainsi de n'en relever que l'essentiel.

Le projet de loi sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer aujourd'hui, incluant la Convention intercantonale, est abouti. La Convention a en effet été examinée et amendée par la CAE et une délégation interparlementaire et n'appelle pas ou plus à des débats subséquents. Le développement d'une collaboration intercantonale en matière de santé numérique est plus que sensé, utile et dans l'ère du temps. Car certes, si les coûts de la santé augmentent sans cesse, pesant sur le budget des ménages, la digitalisation de la santé est une piste à ne pas négliger pour en réduire les coûts, notamment afin de gagner en efficacité.

De surcroît, il va sans dire que le train est en marche, que les autres cantons romands ont déjà sauté dedans et que nous n'avons absolument aucun intérêt à ne pas faire de même. Refuser le projet de loi, et le décret qui suivra signifie décider de faire cavalier seul, et permettez-moi de le dire franchement, il serait ridicule de décider d'une telle chose et de poursuivre un chemin individualiste à ce stade-là. Ne pas adhérer à CARA signifierait justement poursuivre ce chemin individualiste : au final, cela nous coûterait beaucoup plus cher, et beaucoup trop cher sans doute. De plus, la plateforme est appelée à évoluer encore et à s'améliorer au fil du temps, comme tout outil informatique en somme, et CARA s'y attèle déjà.

Cela étant posé, je me permets de souligner encore une fois l'importance de garder en tête, notamment au regard de la protection des données, les intérêts des patientes et des patients au moment de la mise en œuvre de cette Convention, du développement de la plateforme et de la communication y relative avec, pour et dans l'intérêt de la population, quel que soit son âge ou son milieu social.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste entrera en matière et vous invite à faire de même.

Papaux David (*UDC/SVP, FV*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec le présent objet, si ce n'est que malheureusement je suis parfois malade et que j'ai donc un dossier médical, voire des dossiers médicaux suivant que j'aie consulté plusieurs praticiens ou pas. Je m'exprime à titre personnel.

J'étais favorable à l'entrée en matière mais le député Schumacher m'a convaincu. Eh oui, qui de mieux que lui, médecin et conscient des avantages et des inconvénients que présente cette loi ? Je fais confiance au professionnel qu'il est, au professionnel de la santé, et me rallierai donc à son opinion.

Election (autre) 2023-GC-259

Un membre de la CIP Détention pénale, en remplacement de Grégoire Kubski

Préavis de la commission: **22.11.2023** (*BGC novembre 2023, p. 4920*)

Scrutin de liste

Présidente du Grand Conseil. Nous allons élire un membre de la commission interparlementaire Détention pénale, en remplacement de Grégoire Kubski. Le groupe socialiste propose la candidate suivante : Lucie Menétrey. La CAE a validé cette candidature par voie circulaire le 22 novembre 2023. J'ouvre la discussion sur cette proposition.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Wir werden jetzt Frau Lucie Menétrey wählen. Ich habe heute gesehen, was sie für Kleber auf ihrem Computer hat, welche leider für unsere Fraktion nicht akzeptabel sind. Ich bitte die Frau Kollegin, das möglichst zügig zu korrigieren. Wir können sie so nicht unterstützen.

Loi 2023-DSAS-55

Loi d'adhésion à la Convention intercantonale en matière de santé numérique

Rapporteur-e: **Pasquier Nicolas** (*VEA/GB, GR*)
Représentant-e du gouvernement: **Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales**
Rapport/message: **19.09.2023** (*BGC novembre 2023, p. 4760*)
Préavis de la commission: **03.11.2023** (*BGC novembre 2023, p. 4826*)

Entrée en matière (suite)

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). Je déclare mon lien d'intérêt : je suis vice-président de la Fédération suisse des patients. J'ai été quelque peu estomaqué par les propos du collègue, médecin et député Schumacher et je souhaitais réagir.

Tout d'abord, il a dit qu'il n'y avait pas de lien entre le nombre d'interventions médicales pratiquées de manière inutile, ou potentiellement inutile, et l'augmentation des coûts de la santé. Je vous enverrai, cher collègue, une étude de votre faïtière professionnelle, la FMH, qui montre exactement le contraire.

On a ensuite entendu que le DEP était un recueil de PDF, et donc était inutile. Aujourd'hui, quelle est la situation dans la plupart des cabinets médicaux ? Dans la plupart des cabinets médicaux, on a des fiches volantes qui sont stockées dans des classeurs ! C'est malheureusement encore le cas pour un nombre considérable de cabinets, même si on a une avancée vers la numérisation. Mais on sait - c'est relevé régulièrement par des sondages faits par les faïtières médicales, par les sociétés médicales cantonales - qu'un nombre conséquent de cabinets médicaux ne sont pas encore numérisés. On a donc déjà une certaine évolution même si, et là je le rejoins entièrement, ce n'est pas souhaitable de s'arrêter à des PDF.

On a ensuite la vision de l'intelligence artificielle et évidemment, le député Repond a entièrement raison : cela serait souhaitable d'utiliser l'intelligence artificielle pour le dossier électronique du patient. Mais je souhaitais rappeler à ce stade que le dossier électronique du patient s'insère dans un cadre législatif fédéral, que c'est la Confédération qui dicte quelles sont les exigences pour être certifiée comme communauté de référence et qu'à ce stade-là, il n'y a pas d'exigence, pas même la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle pour faire un dossier électronique du patient. Evidemment, c'est regrettable, et je rejoins là entièrement le député Repond. Mais est-ce qu'on doit dire maintenant qu'on ne veut pas du dossier électronique du patient uniquement parce que CARA ne le fait pas ? Je pense que c'est faux.

On va avoir la chance de reprendre prochainement au niveau fédéral deux critiques de mes préopinants, à savoir l'intégration possible ou l'utilisation des avantages de l'intelligence artificielle ainsi que la création d'un dossier électronique du patient unique, qui est d'ailleurs une revendication des cantons. Aujourd'hui, on devrait dire non à cette Convention CARA parce qu'on a des évolutions futures qui ne sont pas encore intégrées, mais pour moi, c'est prendre les choses par le mauvais bout. On doit maintenant investir avec cette Convention, qui d'ailleurs ne s'arrête pas seulement au dossier électronique du patient, mais traite de bien plus d'aspects de la santé numérique - un plan de soins partagé, un plan de médication partagé. On peut

s'imaginer plein d'autres avantages, comme notamment la télémédecine qui puisse être interne, intégrée à cette plateforme numérique des cantons romands.

Je vous invite, chères et chers collègues, à soutenir cette Convention intercantonale. Fribourg ne sera pas meilleur seul, Fribourg ne sera pas meilleur sans CARA, au contraire. La santé des Fribourgeoises et des Fribourgeois sera bien moins considérée sans cet outil-là.

Jakob Christine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Ich habe keine Interessenbindungen, aber mir ist bei dieser Diskussion aufgefallen, dass man die deutschsprachige Bevölkerung unseres Kantons vergessen hat. Ich sehe im Projekt CARA überhaupt keine Verständigung mit dem Kanton Bern. Es ist kein Geheimnis, dass die deutschsprachigen Patientinnen und Patienten im Kanton Bern behandelt werden, und mit dem Kanton Bern ist keine Vereinbarung gemacht worden, was die Digitalisierung anbelangt. Deshalb kann ich diesem Projekt nicht zustimmen! Die Deutschsprachigen - und wir sind ein Drittel dieses Kantons - sind schlichtweg vergessen gegangen und deshalb kann ich dieses Projekt überhaupt nicht unterstützen. Ich kann es unterstützen, wenn man schweizweit ein Patientendossier machen würde. Dann wäre ich mit dabei, aber so nicht.

Müller Chantal (PS/SP, LA). Ehrlicherweise, ich weiss gar nicht, wo ich anfangen soll.

Monsieur Papaux, comme vous le savez : deux avocats, trois opinions. Eh bien, c'est la même chose avec les médecins.

Wissen Sie, während Corona, und das ist noch nicht allzu lange her, 2020 - vielleicht erinnern Sie sich -, da haben wir Blätter an das BAG *gefaxt*. So weit waren wir im Jahre 2020 mit der Digitalisierung, und ich verspreche Ihnen, wir sind vielleicht ein bisschen weiter, aber noch nicht sehr, sehr weit. Meine Aufgabentätigkeit ist eine andere als diejenige von Kollege Schumacher. Ich kenne die Patienten nicht, welche zu mir kommen und PDFs retten meine Arbeit, meine Nerven und manchmal auch Leben. Ein Patient kann auf den Notfall kommen, am Samstag oder Sonntag, sein Hausarzt hat vielleicht schon Untersuchungen gemacht, diese in ein privates Labor geschickt. Ich habe aber keine Ahnung in welches Labor, ich weiss nicht, welche Untersuchungen bereits gemacht wurden. Der Patient weiss nicht immer alles, und es kann sein, dass dieses Ergebnis Einfluss hätte auf die Behandlung eines Patienten - schon ein paar Mal geschehen. Ebenfalls, wenn wir die Informationen nicht haben: Ich arbeite mit Patienten, die sehen Ärzte im Kanton Waadt, im Kanton Bern, im Kanton Freiburg, und die Informationen sind nicht vorhanden.

Sicherlich, CARA ist nicht perfekt, bei Weitem nicht. Aber wenn schon mal ein System, ein schweizweites System - und das will ja das elektronische Patientendossier schweizweit einführen -, wenn wenigstens dort diese PDFs alle gebündelt wären... Wir verbringen Stunden mit der Suche nach Informationen, von denen wir wissen, dass es sie irgendwo gibt, aber die wir einfach nicht kriegen können.

Wenn diese Information wenigstens schon da wäre, wäre schon viel, viel geholfen. Und natürlich muss sich dann CARA oder das elektronische Patientendossier weiterentwickeln und dynamisch sein. Aber machen wir doch schon mal diesen Schritt, was wir schon lange vorher hätten machen müssen. Wir sind 20 Jahre zu spät mit der Digitalisierung im Gesundheitswesen. Und wenn wir noch länger warten, bis ein besseres System kommt, bis das ideale System da ist, dann werde ich wahrscheinlich in der Pension sein. Deshalb bitte ich Sie, einzutreten und diesem Dossier zuzustimmen.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Je m'exprime ici en mon nom personnel. Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet.

J'ai une question de compréhension : je sais que le canton de Zurich, lui, n'impose pas de système à ses fournisseurs ; il les laisse libres de s'affilier à une plateforme. J'aimerais juste qu'on m'explique comment fait le plus grand canton de Suisse ? Pourquoi ne choisit-on pas cette solution ? Et en comparaison, quel est l'intérêt pour nous de nous associer à une plateforme en particulier ou d'imposer celle-ci à nos fournisseurs ? Je prends également note de la remarque de la députée Jakob pour les personnes qui se font traiter régulièrement dans d'autres cantons : est-ce que cela posera un problème ?

Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). J'aimerais juste corriger quelque chose quand même : je ne suis pas un mangeur de vent, pour paraphraser M. Cyrulnik. Moi, j'aimerais avoir ces études qui nous montrent qu'effectivement, on gagne quelque chose. Et qu'on fasse une étude pour savoir si peut-être quelques examens ont été faits en complément, ou deux fois, et s'il a été peut-être nécessaire de les faire deux fois, mais que sur l'ensemble, l'on me dise : "Est-ce qu'on gagne quelque chose avec le temps qu'on va y passer ?". C'est ça que j'aimerais avoir. Je ne suis pas contre CARA, je ne suis pas contre le dossier électronique du patient, je suis moi-même informatisé depuis plus de 10 ans. Je n'ai plus ce dossier, Monsieur Zurich, qui est gros comme ça. La plupart de mes collègues l'ont déjà fait, cette image est donc fausse.

Cependant, je suis contre le monopole que l'on veut nous imposer. Moi, dans mon cabinet, je veux pouvoir choisir avec quelle plateforme je veux travailler, je veux savoir quelle interface, quelle plateforme est compatible avec un des programmes que j'utilise, parce que j'en utilise actuellement trois : un à l'ORS, un à La Providence et un chez moi, au cabinet, et j'en ai visionné sept. Je veux que ces programmes soient compatibles, comprenez-moi. De me voir imposer un monopole et donc de ne pas pouvoir le faire, je n'arrive pas à le comprendre.

Quant à l'obligation, Madame Galley, vous avez dit que c'est libre. Ce n'est pas vrai. Tous les nouveaux médecins qui s'installent ont l'obligation de s'inscrire à CARA, ce qui n'est pas juste. Et je comprends, chère collègue, que vous ayez besoin des PDF et que c'est compliqué. J'ai vécu la même chose à l'époque où il n'y avait même pas de PDF : on avait simplement l'ordonnance que le médecin envoyait, avec le nom, c'est tout.

Avec ou sans le dossier électronique, l'espérance de vie en Suisse est restée extrêmement élevée. Donc relativisons ça. Pour moi c'est important aussi que le canton puisse choisir. Les Zurichois ont dit non, le canton de Fribourg a le droit aussi de dire : "Écoutez non, on veut regarder quelles autres plateformes sont intéressantes. Eh bien voilà, celles-ci sont intéressantes". On vous propose de le faire, mais pas de se dire d'emblée qu'on rentre dans le char de CARA et qu'on reste dedans. C'est contre cela que je m'oppose, non pas contre le dossier lui-même, ce serait stupide. Vous m'avez compris.

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Ich wollte kurz Kollegin Christine Jakob antworten, weil es eine Frage zur deutschen Sprache ist. Ich will nicht vorwegnehmen, was der Kommissionspräsident und der Staatsrat sagen werden, aber es ist so, dass das elektronische Patientendossier, das wir hier in Freiburg mit den Westschweizer Kantonen via CARA einführen, schweizweit kompatibel ist. Das heisst, jedes Berner Spital, weil Sie den Kanton Bern angesprochen haben, wird Daten in das Patientendossier für Sie dort hinterlegen können, wenn Sie die Berechtigung dazu geben, wie auch hier am HFR oder in einer privaten Praxis.

Die Plattform CARA kann deutsch, französisch, italienisch, englisch verwendet werden, da haben wir, die Freiburger Delegation in der interparlamentarischen Kommission, sofort dafür gesorgt, das war auch schon so vorgesehen. Sie brauchen sich diesbezüglich keine Sorgen zu machen, der Informationsfluss ist in der deutschen Sprache, in der französischen und in anderen Sprachen gewährleistet und der Zugang zwischen den Kantonen ebenfalls.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je ne veux pas rajouter à ce qui a déjà été discuté, mais je vous rappelle quand même qu'en 2018, nous avons voté un crédit-cadre pour participer à l'étude et au développement de la santé numérique, crédit-cadre dont je n'ai plus les montants en tête aujourd'hui. Le principe-même de se lancer dans CARA avait donc été décidé à ce moment-là. Toutes les problématiques soulevées aujourd'hui existaient déjà en 2018. On sait que la mise en œuvre va être compliquée, mais dire qu'on arrive maintenant, qu'on plonge maintenant dans un système sans avoir eu les informations préalables, c'est faux. Cela fait vraiment depuis 2018 qu'on sait que l'on va adhérer à CARA.

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). Je n'ai pas encore mentionné mon lien d'intérêt : je suis médecin à la Permanence de l'HFR Meyriez-Murten et je vais adhérer à CARA.

Je pense que ce monopole fait certainement peur aux personnes libérales ici dans la salle, mais je pense également que le plus important, c'est exactement cela : il faut que ce soit uniforme et qu'on y ait tous accès, que ça soit à l'HIB, à l'Inselspital ou chez nous à l'HFR, et que le transfert de ces informations soit le plus efficace possible. C'est pour cela que je trouve que c'est une bonne chose que ce soit uniforme.

Repond Brice (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je serai assez bref, mais le député Zurich m'a interpellé.

L'IA, ce n'est pas le futur, c'est le présent ! Si jamais, ChatGPT existe, on peut aller dessus aujourd'hui déjà. Je peux vous montrer, c'est assez intéressant. D'accord, on y a réfléchi en 2018 déjà. Mais en 2018, l'IA générative n'existait pas. On est en 2023, cela fait une année que ChatGPT existe et nous démontre la puissance de l'IA.

J'ai aussi entendu qu'il y avait actuellement la crainte, avec la plateforme CARA, de juste mettre des fichiers PDF, de déposer des fichiers PDF et ne rien en faire. C'est exactement ma crainte : que l'on crée une plateforme qui, à mon avis, ne sert pas à grand-chose, à part à dire qu'on a désormais un dossier électronique du patient. Si on dépose simplement des fichiers PDF sans rien en faire et sans même avoir une stratégie pour les utiliser dans le futur, moi, ça me fait un peu peur, alors qu'aujourd'hui, on peut traiter très facilement des fichiers PDF.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je tiens tout d'abord à remercier toutes les députées et tous les députés qui sont intervenu-e-s à ce sujet qui est très passionnel. Et passionnant également parce que c'est du futur que l'on parle maintenant. Le présent existe bien entendu avec ChatGPT : je l'ai moi-même utilisé, M. le Député Repond, je sais que ça existe, il n'y a pas de souci, et je suis persuadé que le député Zurich l'a également déjà expérimenté.

Je souhaite répondre à plusieurs interventions. Tout d'abord à M. le Député et Docteur Schumacher. Il est important pour moi de vous dire que l'obligation d'adhésion à la communauté de référence CARA concerne uniquement - et là, je tiens à le dire - les institutions qui font partie de la planification hospitalière ou qui sont au bénéfice d'un mandat de l'Etat, pas les autres. Que ce soit déjà clair au départ, parce que cela élimine déjà pas mal de monde. Contrairement à ce que vous soutenez, les autres prestataires de soins, dont les nouveaux médecins, n'ont aucune obligation d'adhésion à la communauté CARA ; ils ont bien sûr l'obligation d'adhérer à une communauté de référence pour obtenir leur autorisation à pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire, mais pas spécifiquement à CARA. C'est une condition qui est exigée par la loi fédérale sur l'assurance-maladie. Ils n'ont pas l'obligation d'adhérer à CARA, ils peuvent aller où ils veulent, ce qui est donc très libéral. A noter que le

Conseil fédéral avait répondu à une interpellation parlementaire concernant l'obligation d'adhérer à CARA ou une éventuelle atteinte à une liberté économique : selon le Conseil fédéral, une éventuelle atteinte ne paraîtrait pas d'emblée injustifiée et disproportionnée, étant donné que cette obligation est dans un intérêt public, à savoir dans l'approvisionnement en soins efficaces et modernes de haute qualité ; cette obligation ne contredit donc pas la loi fédérale sur le dossier électronique du patient ni la loi fédérale sur l'assurance-maladie ; en cas de litige, le jugement final appartient aux tribunaux compétents. Voilà donc en gros ce que je voulais vous répondre par rapport à votre refus d'entrer en matière. Il était important pour moi de le dire.

Vous savez que le partage de PDF est une première étape dans le DEP, et là où je vous rejoins complètement, Monsieur le Député Repond, c'est que la plateforme CARA va également évoluer avec l'intelligence artificielle. C'est déjà prévu maintenant, mais c'est vrai qu'actuellement, on n'est pas dedans. Les concepteurs de la plateforme nous ont cependant donné la certitude que cette intelligence artificielle sera intégrée complètement plus tard sur la plateforme CARA.

À M^{me} Jakob concernant la langue allemande, ou une langue autre que le français. Là, je rejoins complètement le député Altermatt, qui l'a dit très justement. Ce qu'il est important de dire, c'est que le DEP de CARA est compatible et interopérable avec la plateforme de Post Sanala Health, à laquelle est affilié le canton de Berne, par exemple. On peut passer d'une plateforme à l'autre sans aucune difficulté. L'obligation d'interopérabilité figurant dans la loi fédérale sur le dossier électronique du patient est ainsi appliquée. Chaque plateforme - on a dit avant qu'on avait 7 plateformes en Suisse - est interopérable l'une avec l'autre. Il n'y a donc aucune plateforme qui fonctionne seule sans s'occuper des autres plateformes.

Je souhaite encore répondre à M. le Député Marmier. Le canton de Zurich, que vous avez cité, fait payer ses prestataires de soins - qui ne sont pas les cantons CARA -, mais la communauté a de la peine à se développer. Ils font donc payer les prestataires de soins, ce qui ne sera pas du tout le cas du canton de Fribourg si nous adhérons à cette plateforme CARA. Pour moi c'était important de le signaler.

Quant aux autres éléments qui ont été apportés par les personnes qui seraient plutôt en faveur de l'entrée en matière, je rejoins complètement tout ce qui a été dit. On est maintenant dans cette évolution-là. Fribourg se doit vraiment de se doter de cette plateforme numérique, on doit en prendre le chemin. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui affirment que Fribourg doit marquer un temps d'arrêt maintenant. La plateforme est évolutive, on la construit également avec le temps, on s'adapte aux technologies actuelles et futures. La plateforme CARA ne va donc pas rester figée.

Les millions investis à la suite de la décision prise par le Grand Conseil en 2018 doivent être respectés, et là je rejoins M^{me} la Députée Meyer-Loetscher. Le canton de Fribourg doit continuer pleinement à répondre aux besoins en matière de santé numérique. Je suis persuadé qu'à terme, ce dossier électronique du patient nous fera économiser de l'argent. Cela ne va bien sûr pas être pour tout de suite, on ne peut pas dire en quelle année. On en avait d'ailleurs discuté en séance de commission, mais je pense qu'avec le temps et à terme, ce dossier nous permettra d'économiser des doublons effectués par certains médecins, souvent par manque de connaissances. Je prends un exemple : un IRM a déjà été fait sur un patient ou une patiente ; le DEP permettrait d'économiser ces coûts-là en ne répétant pas l'opération de l'IRM. C'est vraiment sur ces aspects-là que je voulais revenir, et c'était en réponse à toutes les interrogations qui vous sont venues ce matin. Mais dites-vous bien que la plateforme CARA n'est qu'une plateforme parmi les autres, et toutes les plateformes sont interopérables, donc tout le monde peut travailler ensemble. Nous sommes vraiment dans un pays libéral, et là je tiens vraiment à rassurer mes amis du PLR : on n'a pas un monopole à ce niveau-là.

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). Beaucoup de réponses ont déjà été apportées par le représentant du Gouvernement. Je remercie aussi toutes les personnes qui sont intervenues, en particulier les membres de la Commission qui ont complété les propos tenus en Commission.

La CAE avait constaté le retard pris par la Suisse en termes de santé numérique, et relevé que CARA jouait un rôle de pionnier en Suisse et jouit aussi d'un bras de levier important auprès de la Confédération en raison du nombre important de dossiers électroniques du patient déjà ouverts sur sa plateforme. Mais cette concurrence était voulue par les Chambres fédérales : ce sont en effet les Chambres fédérales qui n'ont pas imposé une seule plateforme unique pour la Suisse. On peut donc déplorer cet état de fait, et je crois que le représentant du Gouvernement l'avait aussi mentionné en Commission : c'est actuellement la concurrence qui a été voulue. On peut le regretter pour certains aspects, mais on peut aussi apprécier cette concurrence pour d'autres aspects.

La communauté de référence CARA n'a pas de monopole : les personnes peuvent adhérer à CARA ou à une autre communauté de référence. Ce qui est important, c'est qu'un patient ne peut ouvrir qu'un seul dossier électronique du patient, et doit donc choisir sa plateforme. Par contre, les prestataires de soins peuvent ouvrir plusieurs connexions sur plusieurs plateformes, et comme l'a dit M. le Représentant du Gouvernement, les plateformes sont interopérables entre elles, ce qui est une exigence fédérale.

Sur la demande de non-entrée en matière, on n'a pas discuté des propos de M. Schumacher en Commission. Je ne peux donc pas me prononcer directement, mais M. Schumacher ou d'autres sociétés, notamment la Société de médecine du canton de Fribourg ou la Société des pharmaciens du canton de Fribourg, ont eu la possibilité d'être consultés au sein du Copil Cybersanté et également de répondre aux consultations publiques au début 2022. Vous aviez aussi la possibilité de solliciter les membres de la CAE en amont de la séance du 31 octobre 2022. Nous proposons donc ici au plénum d'entrer en matière sur le sujet.

Comme la CAE traite ce sujet depuis 2022, les membres qui s'y sont intéressés ont pu constater l'évolution de la plateforme, et que de nombreux obstacles ont déjà été levés, notamment la problématique du MIE, le moyen d'identification électronique : c'était au début très compliqué puisqu'il fallait se déplacer à la Chancellerie pour ouvrir un dossier électronique du patient ; mais actuellement, c'est beaucoup plus facile, les obstacles ont été levés. Le déploiement de masse pourra être envisagé de manière plus sereine maintenant.

Nous avons aussi relevé ou nous relevons que le plan de médication partagé et le plan de soins partagé sont sur le point d'être lancés, même si nous n'avons pas discuté de la date exacte du lancement. Enfin, les évolutions futures ont déjà été mentionnées par le représentant du Gouvernement.

Pour la Commission, refuser aujourd'hui l'adhésion à CARA, c'est vraiment repartir à zéro sur ce sujet et rendre le canton très isolé. Nous recommandons donc d'adhérer à CARA.

> Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 78 voix contre 13. Il y a 4 abstentions.

Ont voté en faveur de l'entrée en matière:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 78.*

Ont voté contre:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 13.*

Se sont abstenus:

Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 4.*

Première lecture

I. Acte principal : Loi d'adhésion à la Convention intercantonale en matière de santé numérique

Art. 1

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). Le canton de Fribourg adhère à la Convention en matière de santé numérique dont le texte est donné en annexe.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Annexe 1 : Convention intercantonale en matière de santé numérique

> Adoptée selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Effectivement, cette partie IV précise que la présente loi est soumise au référendum législatif ainsi qu'au référendum financier facultatif. Le Conseil d'Etat fixera la date d'entrée en vigueur de la présente loi ultérieurement.

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi d'adhésion à la Convention intercantonale en matière de santé numérique

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 84 voix contre 5. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL /

FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 84.*

Ont voté non:

de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 5.*

Se sont abstenus:

Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 5.*

Décret 2023-DSAS-56

Décret relatif à l'octroi d'un crédit additionnel en matière de santé numérique

Rapporteur-e:	Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe , Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	19.09.2023 (BGC novembre 2023, p. 4828)
Préavis de la commission:	03.11.2023 (BGC novembre 2023, p. 4848)

Entrée en matière

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). Comme annoncé au point précédent, la Commission des affaires extérieures a traité le décret relatif à l'octroi d'un crédit additionnel en matière de santé numérique lors de sa séance ordinaire du 3 novembre dernier.

Le Grand Conseil a octroyé, en 2018, un crédit cadre de 4'413'044 francs en vue de la constitution dans le canton de Fribourg d'une communauté de référence au sens de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (la LDEP) pour la période 2018-2022. Le canton avait d'abord envisagé de former seul une communauté de référence avant de rejoindre rapidement l'Association CARA. L'introduction du DEP fit face à de nombreux freins, à savoir par exemple, et sans tous les citer, les exigences élevées en termes de certification et d'accréditation fixées dans la LDEP, la difficulté à disposer d'un moyen

d'identification électronique (le MIE) permettant une identification physique en ligne, et sans passer par la Chancellerie comme je l'ai mentionné avant, ou encore la multitude des interlocutrices et interlocuteurs.

Le montant du crédit dont l'approbation nous est soumise aujourd'hui couvre le fonctionnement de CARA et l'ensemble des frais liés aux travaux en cours dans le canton. Mais c'est bien le fonctionnement de CARA qui absorbe la plus grande part. Cette part sert notamment à financer l'infrastructure et son maintien, le développement et la certification des outils de santé numérique, soit le service de base, le DEP, mais aussi les services complémentaires. Il ne faut pas non plus négliger les coûts de soutien aux utilisatrices et utilisateurs et la *hotline*, disponible dans les quatre langues nationales. La répartition des coûts de fonctionnement de CARA est proportionnelle à la population des cantons membres de CARA.

Enfin, il est important de relever deux points encore. Premièrement, il était envisagé au début de faire porter le financement des communautés de référence aux prestataires de soins puisque ce sont ces derniers qui bénéficieront le plus de l'introduction du DEP. Au vu de la sous-évaluation des coûts de mise en œuvre du DEP, aucune participation des prestataires de soins n'est à ce stade envisageable. Deuxièmement, au début de l'été, la Confédération a annoncé une révision transitoire de la LDEP. Dans le cadre de cette révision, les communautés de référence seront en principe soutenues par des aides transitoires de la Confédération dès 2024 déjà. Ainsi, le montant de la contribution fribourgeoise à CARA pour 2024 pourrait être revu à la baisse.

À l'unanimité des membres présents, la Commission des affaires extérieures a accepté sans modification le décret de 9'388'827 francs alloués à la poursuite des travaux en matière de santé numérique.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Rapporteur ainsi que la Commission pour l'excellence des travaux menés dans le cadre de ce décret relatif à l'octroi d'un crédit additionnel en matière de santé numérique.

Comme Monsieur le Rapporteur l'a très bien mentionné, il s'agit d'un montant, fixé pour les années 2023-2026, de 9'388'827 francs. Ce montant-là permettra à l'Etat de Fribourg de complètement intégrer la plateforme CARA et de poursuivre le développement de la santé numérique dans notre canton. A ce stade, je n'ai rien à ajouter.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est saisie de ce décret le 3 novembre 2023. Elle l'accepte sous l'angle financier par 9 voix contre 4 et 1 abstention.

Altermatt Bernhard (Le Centre/Die Mitte, FV). Wie bereits vermehrt angeklungen ist, werden uns das elektronische Patientendossier und die Digitalisierung im Gesundheitswesen seit Jahren als Mittel zur Kostensenkung angepriesen. So tönte und tönt es vom Staatsrat, aber auch von privater Seite, von Santéuisse und vom Bund. Als Vertreter der Mitte ist mir die Reduktion der Gesundheitskosten ein besonderes Anliegen. Ebenso wichtig ist mir jedoch die Qualität unseres Gesundheitswesens, und es führt kein Weg um die Feststellung, dass uns die Digitalisierung in diesem Bereich, wie übrigens in jedem anderen Bereich, zuerst einmal viel Geld kosten wird. Der Umstand, dass es die Allgemeinheit ist und damit der Steuerzahler und die Steuerzahlerin, die diese Kosten trägt, kann störend wirken.

Darum möchte ich zwei Punkte anmahnen, sehr geehrter Herr Gesundheitsdirektor:

- > Wir sollten aufhören, von CARA und von der Digitalisierung als Faktoren der Kostenreduktion zu sprechen. Reden wir lieber von Investitionen in das Gesundheitswesen und in die Medizin der Gegenwart und der Zukunft. Diese Investitionen werden primär von der Allgemeinheit getragen und bringen der Gemeinschaft auch einen namhaften Mehrwert.
- > Zweitens möchten wir Sie ermuntern, ab sofort mit Ihren Kollegen und Partnern der anderen Kantone nach Wegen zu suchen, wie die Quellen der notwendigen Mittel diversifiziert werden können. Dazu wird es Anstrengungen auf Bundesebene brauchen, Herr Staatsrat, und Sie haben ja jetzt einen zusätzlichen Parteikollegen in der Bundesversammlung. Die schweizerische Pharmaindustrie, aber auch die Medizintechnik und die medizinischen Dienstleistungen gehören zu den ertragsstärksten Branchen, die direkt von einem modernen, digitalisierten und effizienten Gesundheitswesen profitieren.

Die Faktion Die Mitte empfiehlt Eintreten und Annahme des Kredits.

Le groupe Le Centre vous recommande à l'unanimité d'entrer en matière et d'accepter ce crédit.

Hauswirth Urs (PS/SP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der Kommission für auswärtige Angelegenheiten, der KAA. Ich rede im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion. Ich danke für die vorhergehende Debatte, für die abgegebenen Erklärungen und die ausführlichen Berichte von Staatsrat Demierre und Berichterstatter Pasquier. Ich will nicht alles wiederholen von Herrn Altermatt, Danke für sein Votum soeben.

Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt das Dekret heute hier. Wir können es lesen oder hören: Der Übergang zu einem digitalen Gesundheitswesen stellt ein Kulturwandel dar, entsprechend stehen viele Ängste und Fragen im Raum. Nun

geht es also noch um die Finanzierung. Klar, alleine die Finanzierungskosten für die Umsetzung der Digitalisierung des Gesundheitswesens im Sinne der vorliegenden Vereinbarung können Kopf- und Magenschmerzen verursachen.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, nehmen wir unseren Mut zusammen und schlucken wir die Pille oder nehmen den Schluck mit bitterem Geschmack. Danach lässt sich jeder oder jede ein elektronisches Dossier erstellen und falls es dann Nebenwirkungen geben sollte, finden wir sicher viel schneller und einfacher heraus, woran es gelegen hat. Aber Spass beiseite: Für die Sozialdemokratische Fraktion ist das Thema zu wichtig und es sollten keine weiteren Verzögerungen bei der Digitalisierung hingenommen werden. Also unterstützen wir das Dekret und den Zusatzkredit.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Mon lien d'intérêt : je suis membre de la Commission des affaires extérieures qui s'est penchée sur ce décret. Je m'exprime ici au nom du groupe VERT·E·S et alli·e·s.

La plateforme CARA a été lancée en 2021. Aujourd'hui, près de 15'000 personnes ont ouvert leur dossier électronique dans CARA, dont 453 Fribourgeois. Environ 3000 prestataires de soins ont également rejoint CARA, dont 172 prestataires fribourgeois.

Le crédit additionnel de plus de 9 millions pour les années 2023 à 2026 peut paraître élevé, surtout qu'il constitue le double du montant octroyé pour les quatre premières années. Que s'est-il passé pour en arriver là ? Si les coûts de l'administration fribourgeoise sont restés stables et mesurés, ce sont essentiellement les coûts de l'Association intercantonale CARA qui ont pris et vont continuer à prendre l'ascenseur. Cela semble s'expliquer par le fait que d'une part, la Confédération a largement sous-estimé les coûts initiaux, en particulier ceux liés aux mandats externes de certification et d'accréditation du DEP et des différentes communautés, et a d'autre part sous-estimé la complexité de la mise en place de ces instruments.

Actuellement, le canton de Fribourg participe à hauteur d'environ 16% aux activités de l'Association CARA. Si l'on veut poursuivre le processus commun jusqu'au bout et inciter les prestataires de soins et les bénéficiaires à utiliser ces outils, l'engagement financier de l'Etat est encore nécessaire. Il permet notamment d'assurer, comme on l'a dit précédemment lors de l'examen de la Convention intercantonale, la gratuité de l'utilisation du dossier électronique du patient pour les bénéficiaires, en l'occurrence les patientes et les patients.

Aussi, et de manière cohérente par rapport à l'objet précédent, le groupe VERT·E·S et alli·e·s soutiendra à une grande majorité ce décret et vous invite à en faire de même.

Dumas Jacques (*UDC/SVP, GL*). Le groupe de l'Union démocratique du centre est conscient de l'importance de ce montant. Comme l'a dit le député Repond, vu la technologie galopante de l'informatique, il faudra certainement procéder à plusieurs adaptations. Il faudra une veille technique et informatique afin de ne pas prendre du retard. Mais lui peut en parler mieux que moi. Nous sommes constamment dans une phase de mise à jour : à peine aurons-nous installé le programme qu'il faudra effectuer une mise à jour. Le but est de rester concurrentiel et efficace.

Nous ne voulons pas que ce montant-là suive le même chemin que le montant alloué au programme de gestion unifiée des établissements scolaires, qui a pris l'ascenseur. Nous sommes cependant conscients que nous devons effectuer des adaptations dans le futur, comme nous ne maîtrisons pas tout en informatique. Il sera nécessaire d'être réactif.

Le groupe de l'Union démocratique entrera donc en matière et soutiendra ce décret.

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Je m'exprime à titre personnel. Mon lien d'intérêt : je suis membre de la Commission des affaires extérieures et j'ai été membre de la commission interparlementaire chargée de l'examen de la Convention intercantonale.

Je suis sensible à ce qui a été dit tout à l'heure par les personnes qui se sont montrées un peu critiques vis-à-vis du dossier CARA. J'aimerais dire que 4 millions + 9 millions font 13 millions. Ce n'est pas rien, c'est un montant important que nous allons investir dans le dossier électronique du patient. J'en appelle donc à vous, Monsieur le Conseiller d'Etat, de vous assurer que ce dossier électronique fonctionne, qu'il tienne compte des innovations, des nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle. Je serais ravi que dans quelques années, mon collègue Jean-Daniel Schumacher m'appelle pour me dire que son successeur trouve CARA génial.

Je vous invite donc à soutenir ce décret en cohérence avec l'acceptation de l'adhésion du canton de Fribourg à la Convention intercantonale.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je vais être très bref. Tout d'abord, je m'excuse de vous avoir longuement occupés ce matin. Comme vous avez accepté cette loi d'adhésion à la Convention intercantonale, il est difficile de ne pas accepter le décret qui y était alloué.

J'ai gardé en tête les débats que nous avons eus au début de la séance au sujet de ces pauvres assistant sociaux qui ont affaire à des enfants. Je me dis, en répétant ce que je vous ai dit tout à l'heure, qu'avec ou sans dossier électronique du patient, la

mortalité va rester la même. J'aurais aimé que dans votre Direction, Monsieur le Conseiller d'Etat, on trouve un petit peu d'argent venant de ce décret pour eux.

Cela dit, je vais accepter moi aussi ce crédit avec les mêmes arguments que mon collègue, mais aussi pour la raison suivante : je souhaite que ce dossier soit suivi de manière très stricte, par la Commission des finances et de gestion par exemple.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont pris la parole et qui entrent en matière sur ce crédit additionnel en matière de santé numérique. Je vais répondre aux intervenants.

M. le Député Altermatt, on doit effectivement parler d'investissement et non de coûts à long terme. Nous avons échangé à ce sujet lors de notre séance de Commission. Bien entendu, je m'engage à consulter mes collègues de Suisse. Nous avons en effet des séances régulières à ce sujet-là. D'ailleurs, je viens de me rendre à Berne en compagnie de mon collègue jurassien, Jacques Gerber, pour discuter de la programmation CARA. Ce sont des choses qui sont interopérables au niveau des cantons. Nous allons donc garder ce rythme-là.

Je m'engage également, et là je réponds au député Schumacher, à m'assurer du suivi du dossier. C'est une donnée capitale. La Commission des finances et de gestion sera également sollicitée, et si vous en êtes membre, vous serez partie prenante. Il est important que nous suivions ceci de très près. Vous avez auparavant évoqué le SEJ. Vous comprenez bien que je suis très sensible à ce dossier. Nous en discutons encore mais nous ne pouvons pas opérer un tel transfert.

M. le Député Dumas, ce montant est effectivement conséquent. Nous allons veiller à nos dépenses, nous ferons en sorte de dépenser le moins possible avec davantage d'efficacité. L'informatique sert aussi à cela, à être le plus efficace possible. Au début, nous avons l'impression de nous trouver face à une montagne, mais avec le temps, on s'habitue, la routine dans le travail s'installe et nous permet d'acquérir cette adaptabilité qui va régner.

Monsieur Michellod, je tiens à apporter un élément complémentaire par rapport à l'ouverture de DEP CARA : le Service de la santé publique a mis en place des locaux d'information et d'inscription pour les personnes qui rencontreraient des problèmes à s'inscrire au dossier CARA. C'est le cas à l'HIB et à l'HFR. Les personnes qui n'auraient pas accès à un ordinateur peuvent se rendre dans ces hôpitaux. Nous avons mis en place une campagne d'information qui permet à ces personnes de s'inscrire. Nous ne sommes pas tous des pros de l'informatique. Il est donc important de permettre aux personnes qui n'ont pas accès à l'informatique de pouvoir s'inscrire. A la suite de l'acceptation de ce jour et parce que je sens le Gouvernement derrière nous à ce niveau-là, nous allons encore intensifier cette communication pour augmenter très sensiblement, ces prochains mois, le nombre d'ouvertures de DEP CARA.

Pasquier Nicolas (VEA/GB, GR). J'aimerais juste apporter une précision en réponse à Monsieur Schumacher. Sans vouloir anticiper sur le dépouillement, vous serez probablement élu à la CFG.

Nous avons accepté de ratifier cette Convention intercantonale, dont l'article 22 mentionne l'institution d'une commission interparlementaire de contrôle composée de trois députés par canton. Comme vous le savez, deux députés, ou deux membres, doivent être aussi membres de la CAE. Il restera donc une place pour un autre membre. Il serait très intéressant d'avoir, au sein de cette commission, des avis d'experts, de médecins. Cette commission sera instituée après la mise en œuvre de la Convention et des élections auront lieu dans ce Parlement.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit additionnel en matière de santé numérique

Art. 1

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. C'est l'article qui précise le montant exact, estimé à 9'388'827 francs.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Ce crédit additionnel est ouvert auprès de l'Administration des finances en vue du financement des travaux en matière de santé numérique dans le canton de Fribourg.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Cet article-là spécifie les centres de charge impactés par cette dépense.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Le présent décret n'est pas soumis au référendum financier. Il entre donc en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 85 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 85.*

Ont voté non:

Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 2.*

—

Mandat 2023-GC-89**Pour un usage compréhensible du langage inclusif dans les textes du Canton de Fribourg**

Auteur-s:	Robatel Pauline (PLR/PVL/FDP/GLP, GL) Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA) Defferrard Francine (Le Centre/Die Mitte, SC) Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE) Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC) Wüthrich Peter (PLR/PVL/FDP/GLP, BR) Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC) Zermatten Estelle (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	24.03.2023 (BGC mai 2023, p. 1838)
Développement:	24.03.2023 (BGC mai 2023, p. 1838)
Réponse du Conseil d'Etat:	03.10.2023 (BGC novembre 2023, p. 4975)
Remarque:	Auteur remplaçant : Mesot Roland

Prise en considération

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Mes liens d'intérêts : je suis syndic d'une commune et donc également soumis aux obligations en matière de langage épïcène. J'étais également auteur, avec mon collègue Sébastien Dorthe, d'une question au Conseil d'Etat sur ce sujet. La réponse ne nous ayant pas tout à fait convenu, nous avons décidé de rédiger ce mandat dont je suis co-auteur.

Chers Collègues, la langue est le miroir de notre société et non sa maîtresse à penser. Elle se façonne et se transforme au rythme d'envies mais ne devrait jamais être modifiée à des fins politiques. Sous le couvert d'un pseudo-progressisme, les créateurs de "charabia" préconisant l'usage de points médians ou de mots-valises mènent là un combat bien futile. Notre Conseil d'Etat, que l'on aurait espéré pragmatique, s'en fait le porte-voix. L'usage du langage inclusif est nécessaire mais il doit être encadré lorsqu'il émane d'une administration publique. Il doit l'être d'autant plus qu'à Fribourg, notre canton ne sachant trop à quels signes typographiques se vouer sur ses publications, nous voyons apparaître au gré des autrices ou des auteurs un point, un trait d'union, une parenthèse, une barre oblique, des doublets, ou rien du tout. Il convient de mettre un peu d'ordre dans tout cela.

Ne l'oubliez pas, les mots sont des instruments. Ils ne sont ni bons, ni mauvais. C'est l'intention derrière eux qui compte. Comme un scalpel qui peut guérir dans la main du chirurgien ou tuer dans celle de l'assassin, c'est l'auteur, l'artiste, le politicien et non le mot qui unira ou divisera. Prenons le mot "couple". Hier : union sacrée d'un homme et d'une femme ; aujourd'hui : deux âmes qui s'aiment. Les mots évoluent, reflétant la société sans qu'aucune force extérieure n'intervienne. L'usage de formes expérimentales du langage n'est donc rien d'autre qu'une lubie d'une petite minorité, un exercice de style plus qu'un véritable outil de changement social. N'oublions pas qu'une part importante de la population ne maîtrise pas les subtilités de la langue écrite. A ce titre, comment le Conseil d'Etat peut-il d'un côté approuver les réformes orthographiques, qui suppriment notamment le "i" de "oignon", et de l'autre utiliser ce même exemple pour contredire les auteurs du mandat ? Soyez cohérents s'il vous plaît.

Une récente enquête d'opinion indique d'ailleurs qu'une majorité de la population ne veut pas de ces fantaisies typographiques puisque seuls 10% de la population est très favorable à l'usage de l'écriture inclusive dans l'administration - ce qui ne représente même pas l'électorat du parti socialiste -, et 18% assez favorable, soit moins d'un tiers d'avis positifs. Les fervents défenseurs du point médian sont en fait assez proches des Immortels de l'Académie française, qu'ils honnissent pourtant. Hors-sol et loin des préoccupations de la majorité, ils perdent de vue que la langue doit rester accessible à toutes et tous et non devenir le terrain de jeu d'une doctrine ou d'un courant politique. Ainsi, laissons la langue évoluer avec son époque sans tenter d'imposer des formes nouvelles et confuses, tout en embrassant l'idée d'une écriture inclusive qui se lit et s'écrit aisément, utilisant des moyens d'enrichir notre langue sans la rendre incompréhensible. L'inclusivité ne devrait pas être un privilège de quelques-unes ou de quelques-uns mais un partage ouvert à toutes et tous. En somme, laissons le point médian à celles et ceux qui souhaitent l'explorer en tant qu'individus mais rappelons à l'Etat que la langue est un bien commun, un patrimoine partagé, et non un champ de bataille pour des idéaux sociétaux.

Si l'Etat de Fribourg se veut inclusif, qu'il renforce sa lutte pour le respect de l'intégrité physique et morale de chacune et chacun. Et je pense en particulier aux violences faites envers les minorités, les femmes en particulier. Qu'il renforce sa lutte pour l'inclusion de tous et toutes dans le contexte de crises climatique et énergétique qui remettra en cause bien des acquis. Ce sont là des combats bien plus utiles que le point médian.

En acceptant ce mandat, vous n'interdirez pas l'écriture inclusive et vous ne vous opposerez pas aux féministes. Vous demanderez à l'Etat d'en faire un usage adéquat, s'inspirant par exemple du guide édicté par la Chancellerie fédérale ou de notre Constitution fribourgeoise, qui est inclusive sans qu'elle n'utilise pour autant le point médian. Vous ferez également écho à une très large majorité de la population - plus des deux tiers, je l'ai dit - qui ne souhaite pas ce genre de choses et que nous, député·e·s, représentons. Je vous invite donc à soutenir ce mandat.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). "Me [point] la Présidente [virgule] M [point] le Représentant du Gouvernement [virgule] Chères et Chers Collègues [virgule]"

Vous remarquerez qu'ici, j'ai dit "Chères et Chers" et pas "Chères [barre oblique] Chers". C'est aussi une possibilité que nous avons. Mes liens d'intérêts [deux-points] Je suis père d'une petite fille d'un peu plus d'une année. J'espère qu'elle pourra être l'égale de toute autre personne et avoir les mêmes chances dans la vie et à l'écrit. Je pense que vous avez compris où je veux en venir. Si vous le permettez, je continue mon intervention de manière plus conventionnelle.

Cette petite mise en scène me permet de démontrer, dans un premier temps, la non-applicabilité du premier principe évoqué par ce mandat pour la nouvelle directive souhaitée. Je cite : "N'écrivez rien qui ne puisse se dire." Ecrire et parler sont deux fonctions différentes. On n'écrit pas comme on parle, ni comme on lit d'ailleurs. Je vous en ai donné l'exemple éloquent tout à l'heure. Je donne un autre exemple à propos du langage inclusif cette fois. Il est possible d'écrire "les collaborateurs/collaboratrices". Cela n'est d'ailleurs pas préconisé par la directive, je le souligne, mais c'est possible de le faire. Cela se lit "les collaborateurs et les collaboratrices". On ne va pas lire le "slash", forcément. Comme le "M^{me}." se lit "Madame", cela va sans dire. Donc le groupe VERT·E·S et allié·e·s estiment que ce principe n'est purement et simplement pas applicable.

Un des deux autres principes évoqués par le mandat est le suivant. Je cite : "Utilisez toujours des noms féminins pour renvoyer à une femme ou à un groupe composé uniquement de femmes." Personnellement, je ne peux pas m'empêcher de trouver cette phrase d'une rare violence. Messieurs, je vous l'assure, le masculin n'est pas neutre. Comme l'a dit mon préopinant, le langage est notre moyen de faire monde, il est le reflet de notre société, il est évolutif, dynamique. On n'écrit pas comme nous écrivions au XVII^e siècle, on n'écrit pas comme on écrira probablement dans 200 ans. Et d'ailleurs, à ce sujet, vous proposez d'interdire les néologismes. Qui pourra dire quels néologismes actuels seront courants à l'avenir ? Il y a quelques années, le mot "internet" était probablement un néologisme. Aujourd'hui, nous l'utilisons tous les jours. Je trouve cette deuxième idée qui émane de ce mandat absurde.

Des règles d'usage pour le langage inclusif dans les textes de l'administration sont déjà en vigueur. Elles ont été formulées par le Conseil d'Etat de manière pragmatique et claire comme il en est fait mention dans sa réponse. Les recommandations sont notamment la priorité donnée aux formulations neutres ou l'élimination de la notion de sexe et de doublet. En outre, et je souligne vraiment cet aspect-là, le point médian, qui semble agacer pas mal d'entre vous, n'est pas préconisé. Il est seulement utilisé dans de rares exceptions, pour gagner de la place, mais il n'est pas préconisé par les directives actuelles et il n'est pas utilisé de manière générale. Pour donner un exemple, c'est bien la forme "les collaborateurs et les collaboratrices" qui est généralement utilisée par l'Etat de Fribourg et non "collaborateurs/collaboratrices" ou "collaborateurs/trices". De plus, les néologismes dont il est fait mention, que j'ai évoqués tout à l'heure, ne sont actuellement pas utilisés dans les textes de l'administration. J'ai donc l'impression que le combat vain est plutôt du côté des députés qui ont déposé ce mandat que de l'autre. Je ne vois pas en quoi le suivi des recommandations actuelles complexifie la lecture. Je rappelle que l'administration dispose également d'un bureau pour le langage simplifié qui a justement pour mission de simplifier les textes pour les personnes qui rencontrent des difficultés de lecture. Il y a déjà ce bureau qui œuvre dans ce sens. Je ne pense pas qu'un langage plus inclusif va poser un problème.

J'en viens à me demander si ce n'est pas plutôt le fond qui vous agace tellement, à savoir ce que représente le langage inclusif, c'est-à-dire la fin du patriarcat tout simplement. Je souligne encore que nous ne voulons pas réécrire Victor Hugo ou Emile Zola. On ne veut pas toucher à la littérature. On parle ici de textes administratifs. C'est un objectif opérationnel qui doit s'adresser à tous les citoyens et toutes les citoyennes. C'est donc normal que l'on fasse un effort.

Je vous invite donc à rejeter le mandat et à suivre le Conseil d'Etat et le groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Election (autre) 2023-GC-259

Un membre de la CIP Détention pénale, en remplacement de Grégoire Kubski : résultat du 1er tour

Préavis de la commission: **22.11.2023** (*BGC novembre 2023, p. 4920*)

Scrutin de liste

Premier tour

Bulletins distribués: 95 ; rentrés: 94; blancs: 11; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Ont obtenu des voix M^{mes} et MM. Lucie Menétrey: 46 / Savio Michellod: 26 / Julia Senti: 4 / Carole Baschung: 2 / David Bonny: 1 / Pierre Mauron: 1 / Eric Barras: 1 / Bernard Bapst: 1 / Simon Zurich: 1.

Présidente du Grand Conseil. J'interromps un moment ce point 5 de l'ordre du jour pour vous donner le résultat d'une élection pour laquelle nous devons procéder à un deuxième tour. Il s'agit d'un scrutin de liste pour l'élection d'un membre à la commission interparlementaire Détention pénale en remplacement de Grégoire Kubski.

La majorité absolue n'étant pas atteinte, nous allons passer à un deuxième tour. Je vous relis les intitulés : le groupe socialiste propose la candidate suivante : Lucie Menétrey. La CAE a validé cette candidature par voie circulaire le 22 novembre 2023.

Bonny David (*PS/SP, SC*). Je remercie le député ou la députée qui a voté pour moi, mais je ne peux pas être candidat. Je vous remercie donc de ne pas le refaire.

Ce matin, on se plaint pour un autocollant. Je l'ai inspecté, il n'est pas d'injurieux. Ce n'est pas insolent ni méchant et cela reprend exactement - vous avez tous un peu de culture politique - ce que Jean-François Rime avait dit au Parlement fédéral à Berne : UDC, il avait expliqué que quand il ne savait pas ce qu'il devait voter, il regardait chez son collègue Christian Levrat et votait le contraire. Voilà ce qui est inscrit en allemand sur cet autocollant. Restons donc un peu "zen". Le groupe socialiste présente la candidature de Lucie Menétrey.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Je voulais intervenir à la suite de la réaction de Monsieur Bonny. Nous exagérons peut-être en étant outrés par quelques autocollants. Nous avons néanmoins une règle, et si tout le monde commence à afficher des autocollants à message politique, cela va devenir compliqué. Je crois, et là je fais référence à mes souvenirs, qu'il y a quelques années, un groupe politique s'était offusqué d'un autocollant sur un ordinateur affichant une liste PLR.

Il doit exister un article qui stipule que toutes ces publications ne sont pas autorisées dans le cadre du Grand Conseil. J'inviterais donc le Bureau à vérifier si cet article existe. Je n'en suis pas certain. Si tel est le cas, j'inviterais Madame Menétrey à enlever les autocollants qui apportent une certaine confusion au niveau du message politique.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). On appelle cela "une tempête dans un verre d'eau". Un message politique sur un autocollant ? Mais nous sommes dans un parlement où il n'y a que des groupes politiques. Où s'arrête-t-on Monsieur Mesot ? Je vois des *pin's*, parfois aux couleurs d'un parti, parfois avec l'inscription "Ici, c'est Fribourg", des *pin's* PS, des *pin's* Pro femmes, Pro Vélos, etc. Je ne crois pas qu'il faille s'en offusquer. La boutade de Jean-François Rime qu'a relevée David Bonny est totalement exacte. Il s'en vantait même tout le temps. Il faut donc se montrer un peu compréhensif.

Le sérieux des institutions et le sérieux que la population nous accorde quand nous traitons des sujets importants, c'est justement maintenant qu'on le réalise et qu'on le vote. Nous avons toujours des exemples qui fâchent, mais il faut à un moment donné passer par-dessus. Il y a déjà eu le coup de la non-élection de Monsieur Gruber mardi et l'on continue avec cela aujourd'hui. Si vous voulez que tout se passe comme dans une guerre de tranchées, où l'on ne discute plus de sujets sérieux mais où l'on fait juste ce que j'appelle de la "gaminerie", on peut le faire. Mais personne n'en sortira gagnant, et surtout pas le citoyen que nous sommes censés représenter.

Présidente du Grand Conseil. J'aimerais, au nom de la présidence, que nous séparions les choses. Nous allons d'un côté élire un député et il y a de l'autre côté ce problème de message. Où sont les limites ? Où s'arrête-t-on ? Je vous propose de distinguer ce débat-là de l'élection. Il sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Bureau. C'est la proposition de la présidence.

Mandat 2023-GC-89**Pour un usage compréhensible du langage inclusif dans les textes du Canton de Fribourg**

Auteur-s:	Robatel Pauline (PLR/PVL/FDP/GLP, GL) Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA) Defferrard Francine (Le Centre/Die Mitte, SC) Dorthe Sébastien (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE) Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC) Wüthrich Peter (PLR/PVL/FDP/GLP, BR) Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC) Zermatten Estelle (PLR/PVL/FDP/GLP, GR) Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	24.03.2023 (BGC mai 2023, p. 1838)
Développement:	24.03.2023 (BGC mai 2023, p. 1838)
Réponse du Conseil d'Etat:	03.10.2023 (BGC novembre 2023, p. 4975)
Remarque:	Auteur remplaçant : Mesot Roland

Prise en considération (suite)

Sudan Stéphane (Le Centre/Die Mitte, GR). Chèr [point] e [point] s Collègues député [point] e [point] s,

Je remercie mon collègue Berset de m'avoir laissé utiliser cette formule de présentation. Rassurez-vous, ce sera le seul exemple démontrant comment une application *stricto sensu* et excessive de la langue inclusive et de ses dérivés pourrait être longue, incompréhensible et fastidieuse dans les textes de notre administration !

Je déclare mes liens d'intérêts : je suis enseignant dans les classes de soutien au cycle 3 et directeur d'école.

Le groupe Le Centre a analysé attentivement le mandat "Pour un usage compréhensible du langage inclusif dans les textes du Canton de Fribourg" et la réponse du Conseil d'Etat à ce sujet. Les mandataires veulent par leur instrument inviter le Conseil d'Etat à publier une directive, applicable à l'ensemble de l'administration cantonale et qui serait vivement conseillée aux communes en s'inspirant largement de la publication existante de la Chancellerie fédérale.

Le Conseil d'Etat, dans la conclusion de son rapport, assure ne pas vouloir s'y référer et nous demande de rejeter ce mandat. Pourtant, tant les trois principes fondamentaux à respecter - "N'écrivez rien qui ne puisse se dire." ; "Utilisez toujours des noms féminins pour renvoyer à une femme ou à un groupe composé uniquement de femmes." ; "Ne formulez pas de règles d'accord en employant l'expression "l'emporte"." - que les moyens linguistiques - le genre non marqué inclusif, les termes épécènes, etc. -, mais aussi les pratiques à proscrire - tels que les signes typographiques de marquage et les néologismes - se retrouvent à l'identique dans les préoccupations et priorités des mandataires et du Conseil d'Etat. Donc, avec tous ces points communs, si l'on plaçait le Conseil d'Etat et les mandataires dans une application de rencontre, nous pourrions certainement affirmer que ça "matche" !

Le but recherché est, tout en assurant le respect des personnes et de leur genre, que le texte ne s'alourdisse pas de néologismes ou d'instruments syntaxiques empêchant une lecture claire des documents proposés à la population. Les barrières et les garde-fous proposés dans la directive fédérale étant respectés, le texte serait clair et fluide. Ainsi, les personnes souffrant de dyslexie, d'autres troubles ou de faiblesse de lecture pourraient le comprendre.

Dans d'autres cantons romands, la tendance s'oriente principalement vers les références des directives fédérales. Une motion contre l'usage abusif du langage inclusif a d'ailleurs été déposée dernièrement dans le canton du Jura par un député socialiste et saluée par la population sur les forums de discussions.

La dichotomie que nous pouvons remarquer entre le contenu du rapport du Conseil d'Etat et sa conclusion peut surprendre. Celui-ci affirme dans son explication, fort de nombreux exemples cités, suivre les directives de la Chancellerie fédérale mais entend, dans sa conclusion, ne pas vouloir les suivre. C'est à y perdre son latin ou, dans le cas présent, son français. N'aurait-il pas été possible, pour être plus efficace, de donner une suite directe à cet instrument - solution efficace car plus simple et moins coûteuse en temps et en ressources - en adoptant et actant ce qui se fait déjà, c'est-à-dire publier une directive cantonale s'inspirant de celle en usage à la Chancellerie fédérale ?

Le groupe Le Centre, après ces considérations, soutient dans sa majorité ce mandat visant à proposer une directive claire pour un usage strict, raisonnable, mesuré et surtout compréhensible du langage inclusif dans les textes officiels.

Vial Pierre (*PS/SP, VE*). Le mot "chien" n'a jamais mordu personne. C'était l'exemple qu'utilisait Ferdinand de Saussure, grand scientifique suisse, quand il voulait montrer à ses étudiants la différence entre deux éléments indispensables à son étude : le signifié (mot qui porte le sens) et le signifiant (ce à quoi le mot renvoie). Lorsqu'il disait que le mot "chien" n'a jamais mordu personne, il voulait démontrer que nous avons peur du signifié et non du signifiant ; je suis certain que personne dans la salle, ou alors je m'en inquiérais, a peur du signifiant, du mot "chien". J'ai envie de dire que le point médian, le iel ou le fameux "x" n'ont jamais mordu personne. Je ne crois pas que l'on doive avoir une telle peur de ces formes. Ce sont des formes. Rien ne justifie de les interdire pour autant que l'on parle du signifiant, de la forme et non du signifié. Je me demande si ce qui pose problème n'est pas tant les termes et la manière dont on les utilise que ceux à qui cela renvoie et ce que cela évoque.

Si la linguistique que j'ai évoquée au début de mon intervention occupe autant les chercheurs depuis un siècle, c'est que ce rapport entre le signifiant et le signifié ne cesse d'évoluer. C'est ce qui rend cette science passionnante. La langue décrit le monde tel qu'il est, en principe. Elle décrit le monde comme il devient. Deux nouvelles réalités apparaissent. Elles demandent de nouveaux mots. Des choses qui n'ont plus d'utilité disparaissent de notre univers. Des mots disparaissent donc, ou changent de sens. Monsieur Michellod vient d'en donner un exemple. Je pourrais en donner d'autres. On pourrait notamment parler du mot "ordinateur", machine que nous avons tous devant nous. Au début du siècle, il désignait essentiellement l'évêque qui ordonne les prêtres. A ce jour, il désigne cette petite machine que nous utilisons tous les jours.

Que nous disent ces exemples ? Je reprends une métaphore qui parlera sans doute à plusieurs d'entre vous : dans la langue, il y a une main invisible qui fait le tri, qui biffe, qui rajoute, qui change les sens. Nous n'avons pas vraiment de prise individuelle sur ces modifications-là, même dans un parlement. Ce sont les choses qui évoluent au sein d'une communauté linguistique tout entière.

Mais revenons à notre sujet : notre point médian, notre iel, notre "x". Ces formes s'imposeront peut-être dans le futur. Nous n'en savons rien. On peut en effet en douter car elles semblent bien exotiques - en tous cas pour moi - et elles rajoutent, pour nous qui sommes habitués à du masculin, du féminin et pas grand-chose d'autre, de la complexité. Et pour répondre à l'argumentaire qui dit que cela rajoute de la complexité à la langue française, je répondrai que ce ne sera pas la première fois que nous en rajouterons. Je suis sûr que parmi les mandataires, il y en a justement qui y sont très attachés.

Dans ce mandat, il y a selon moi deux problèmes principaux. Lorsqu'on demande d'interdire ces mots et ces structures, on parle aussi de ce à quoi cela renvoie. Je recite notre ami Ferdinand qui dit que le signifié et le signifiant sont deux phases d'une même feuille. On ne peut pas dissocier l'un de l'autre. Quand nous interdisons cette forme-là, nous exprimons de certaine manière notre pensée sur les gens que cela désigne. Deuxièmement, on oublie aussi que lorsqu'on communique, on doit toujours adapter son propos aux personnes qu'on a en face, aux destinataires du message. Je ne vais pas parler de la même manière à mes élèves, à vous ou à ma fille. L'administration doit parfois s'adresser à des personnes sensibles aux questions de genres ou à des communautés qui ne se reconnaissent pas forcément dans les stéréotypes habituels. Interdire, dans ce cadre-là, l'utilisation de ces termes, c'est se priver de tournures dans lesquelles le public-cible se reconnaît et s'identifie. Du point de vue de la communication, cela ne fait absolument aucun sens.

Rappelez-vous, Chers et Chères Collègues, que le mot "chien" n'a jamais mordu personne. Je vous encourage donc à refuser ce mandat et laisser aux autorités la liberté de choisir les mots qu'elles jugent opportuns pour s'adresser à la population.

Papaux David (*UDC/SVP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts : j'aime la langue française et particulièrement lorsqu'elle suit les règles prônées par les Immortels. De plus, par ma profession d'avocat, je suis régulièrement confronté aux différents textes émanant des institutions de notre canton.

A titre personnel, j'estime que le mandat ne va pas assez loin. En effet, il serait plus judicieux de fermement proscrire le langage inclusif. C'est d'ailleurs ce que la France est en train de faire. A ce propos, le Sénat français s'est déjà prononcé favorablement sur une proposition de loi visant à interdire le langage inclusif. Je vous rassure, c'est bien la première fois que je cite la France en exemple.

L'utilisation du masculin n'est pas discriminante ni misogyne comme on veut nous le faire croire. Elle est simplement neutre. Déjà le simple fait de féminiser certains termes en change le sens. Lorsque j'ai commencé mon stage d'avocat, j'écrivais "Madame la Présidente". Mon maître de stage m'a corrigé en m'expliquant que l'on devait dire "Madame le Président", "Madame le Procureur", etc., car la personne incarne la fonction de président, de procureur, etc..

Je n'étais pas d'accord avec lui. J'ai donc effectué des recherches et je me suis rallié à sa façon de s'exprimer car il avait raison. Lorsque l'on dit "Madame le Juge", c'est que l'on fait référence à la fonction de juge. Lorsque l'on parle de "Madame la Juge" ou de "Madame la Présidente", on personnalise la fonction, ce qui est une erreur car on parle alors de la personne

elle-même et non de la fonction incarnée. En effet, ce n'est pas la personne, à titre personnel, en tant que telle qui agit, mais c'est par le biais de sa fonction qu'elle agit. C'est en tant que juge ou président qu'une personne rend son jugement, raison pour laquelle la fonction, elle, ne doit pas être personnalisée et donc féminisée.

Si la fonction était rattachée personnellement à la personne qui l'incarne, alors cela voudrait dire, si l'on est cohérent, que quand cette personne n'occupe plus son poste, les jugements ou décisions qu'elle a pris devraient cesser de déployer leurs effets. La fonction doit donc demeurer neutre et il ne faut pas la personnaliser en lien avec la personne qui l'incarne.

Bien que cela ne soit pas dans l'air du temps, par cohérence et surtout par respect du sens réel des mots, nous devrions tous nous exprimer en parlant de "Madame le Président" ou de "Madame le juge", etc.. Et je le répète, je ne suis pas misogyne et ne souhaite discriminer personne.

Certes, une langue peut évoluer, mais elle doit surtout et avant tout préserver ses fondements et sa grammaire sous peine de perdre son identité et son sens. N'étant déjà pas favorable à la féminisation des fonctions, vous vous doutez bien que je m'oppose fermement à toute utilisation de nouveaux genres qui concrètement n'existent pas.

Il n'y a que deux genres, soit le masculin et le féminin. Je conçois tout à fait que l'on puisse souffrir d'un certain mal-être, pensant être né avec le mauvais sexe, mais il n'en demeure pas moins qu'il n'y a que deux genres et une analyse ADN permettra d'ailleurs de dissiper tout doute au besoin. Eh oui, peu importe la manière dont je me sens aujourd'hui, je n'en demeure pas moins une personne de sexe masculin.

Enfin, je me permets de citer l'Académie française à propos du langage inclusif : *"Outre le fait qu'elle ne correspond pas à la langue parlée, elle impose essentiellement une seconde langue dont la complexité pénalise les personnes souffrant de handicaps cognitifs, tels que la dyslexie, la dyspraxie ou l'apraxie. En fin de compte, cette tentative de rendre les choses plus justes ne fait que renforcer l'inégalité"*.

Donc, à défaut d'avoir un mandat qui va plus loin, tout comme le groupe de l'Union démocratique du centre, je soutiendrai le présent mandat.

Thévoz Ivan (UDC/SVP, BR). Je me prononce à titre personnel. Je n'ai aucun lien d'intérêts avec cet objet mais plutôt un lien de similitude. Je m'explique : mon niveau d'orthographe lamentable ressemble à tous points de vue au massacre de la langue française qu'imposent les architectes et défenseurs de l'écriture inclusive, défenseurs que nous pouvons trouver sans peine dans les rangs d'en face et au sein du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille fribourgeois. Pour autant que cela soit vrai, le très estimé Albert Einstein a un jour dit : "Deux choses sont infinies : l'Univers et la bêtise humaine. Mais, en ce qui concerne l'Univers, je n'en ai pas encore acquis la certitude absolue." Cette écriture inclusive, cette bêtise sans nom qui enlaidit de points noirs notre si belle écriture, qui détruit notre concentration par des chapelets de points médians, n'est que la révélation de la stupidité humaine arrivant gentiment mais sûrement à son comble. Lorsque les bornes sont franchies, il n'y a plus de limites. La bêtise peut s'en donner à cœur joie. Il ne manquerait plus que cette écriture n'ayant ni queue ni tête trouve son chemin vers les bancs d'écoles, abrutissant encore nos chères têtes blondes qui peinent déjà à maîtriser les règles de français. Cette écriture prend bien plus de temps à l'écrit et à la compréhension. Or, je ne sais pas pour vous, mais pour moi, le temps est une denrée plutôt rare. Sous couvert d'égalité des sexes, les féministes en tous genres se réjouissent de cette complication de langage. N'y a-t-il pas mieux à faire pour élever la femme dans notre société que de rendre notre écriture aussi laide ? Excusez-moi d'être aussi dur mais c'est insensé et triste de voir à quelle stupidité on peut s'abaisser pour ainsi pouvoir paraître.

Ce mandat, je le soutiendrai, bien évidemment, bien qu'à mon goût, tout comme mon collègue Papaux, il ne va pas assez loin pour rendre toute sa noblesse à notre si belle langue. Ce mandat a le mérite d'encourager un langage adéquat, clair et compréhensible. C'est le minimum que l'on puisse demander. Je vous encourage donc à soutenir notre langue française au détriment de l'obscurantisme rampant de nos idéologues de tous genres. Je souhaite que le Conseil d'Etat revoie sa copie en matière d'écriture afin que tout un chacun, dans notre canton, n'ait pas à s'arracher les yeux à la vue de ces signes typographiques de marquage ou de démarquage de genres. Madame le Président, j'en ai terminé.

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV). Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais il est difficile d'entendre de tels argumentations dans un débat sur la langue, son usage et les documents émis par notre canton.

De toute évidence, la langue que nous utilisons aujourd'hui ne vient pas du canton de Fribourg. Elle ne vient pas de la Suisse. Elle a été codifiée sur la base d'une variante du français de l'Île de France. Nous parlons une langue dont les codes ont été définis à l'extérieur, une langue qui a une autorité, l'Académie française, qui n'est reconnue que par celles et ceux qui veulent bien y croire. En Suisse romande, nous avons été victimes d'une uniformisation de la langue, qui était un endoctrinement aussi. Celle-ci a fait primer le masculin sur le féminin, sans aucune raison. Ce sont des choix. La manière de parler est une chose ; la manière d'écrire est définie par des normes. Ces normes évoluent. On entend souvent parler d'autonomie

cantonale, d'autonomie communale, de notre particularisme romand et là, tout à coup, on évoque les Immortels, l'Académie française, pour nous rabâcher des normes qui sont en fait remises en cause et qui vont continuer à évoluer.

Nous parlons aujourd'hui de pratiques. Ce ne sont pas des pratiques inventées, ce sont des pratiques linguistiques qui visent à toucher le plus grand nombre de personnes à l'écrit et lorsqu'on s'adresse à elles. Le Conseil d'Etat et l'administration cantonale fribourgeoise a fait œuvre de pragmatisme, de flexibilité, d'autonomie cantonale face à une influence néfaste de l'Académie française, voire de la Chancellerie fédérale. Osons donc affirmer notre particularisme, fait de pragmatisme et de réalisme, quelque chose que vous, les mandataires, aimez tant. Refusons donc ce mandat et soyons sérieux : un mandat pour ce sujet est sans doute exagéré, surtout lorsque nous avons une majorité.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). On entretient, on le voit aujourd'hui, un rapport assez ambigu avec la langue française, qui se situe entre l'amour et la crainte. Cela est vraiment palpable dans ce débat. Je sens, de la part des auteurs du mandat, comme un malaise face à la langue française utilisée à ce jour. Je les invite à lire un ouvrage assez restreint mais fascinant qui s'intitule "Le français va très bien, merci". Je corrige, au travail, toutes les décisions émanant des jeunes collaborateurs et collaboratrices et des stagiaires. Ma foi, cela me fait parfois sauter au plafond. J'étais à la base assez conservateur sur la langue, mais cet ouvrage a remis en question plusieurs de mes présupposés. On demande aujourd'hui d'éviter une langue "seconde" - je cite le terme utilisé dans le mandat -, comme s'il y avait une langue primaire pure, une langue correcte. Or, la forme correcte d'aujourd'hui est souvent la faute d'hier.

Ainsi, prenons par exemple un mot auquel on tient beaucoup dans le canton de Fribourg : le mot "fromage". Si l'on veut être juste étymologiquement, on ne dira pas "fromage", mais "formage", car cela correspond à la racine latine "formaticum", sauf que l'on ne l'utilise plus. C'est la faute d'hier qui est devenu la norme d'aujourd'hui. On voit clairement ici que la langue est en perpétuelle mutation. Elle n'est jamais figée.

Vous invoquez la nécessité de suivre les Immortels, l'Académie française. Mais qu'est-ce qu'a produit l'Académie française ? Elle a produit un seul ouvrage, un dictionnaire qui n'est pas du tout à jour. Je le cite : "Ministre", nom masculin ; "Mariage", union légitime d'un homme et d'une femme. Il n'est pas du tout à jour. Cela n'est pas une référence. L'Académie française a aussi produit une grammaire, qui date de 1932. Celle-ci a tellement été critiquée qu'ils n'osent plus la publier et s'en vanter aujourd'hui. L'Académie n'a aucun pouvoir sur la langue. Elle n'édicte ni loi, ni circulaire. D'ailleurs, nos amis québécois, si à cheval sur la langue, se fichent éperdument de l'Académie française. Ce n'est pas à nous de reprendre ce qui se dit à Paris sous ses codes.

Vous nous parlez de la langue de Molière. Utilise-t-on encore les termes savoureux de "pimpe-souée" qui se dit dans le Bourgeois gentilhomme, ou de "jocrisse" dans les Femmes savantes ? C'est absurde. Nous ne parlons plus la langue de Molière aujourd'hui. Quand ce dernier écrit : "J'ai pensé vomir", il pense "j'ai failli vomir". La langue évolue, on le voit clairement ; elle est en constante mutation.

Vous avez peur de féminiser la langue. Or, le français n'est pas en péril par l'extension du féminin. Vous nous dites : "Utilisez toujours des noms féminins pour renvoyer à une femme ou à un groupe composé uniquement de femmes". Vous voulez en fait imposer l'enseignement du masculin qui l'emporte. Cependant, jusqu'au XIX^e siècle, l'accord de voisinage ou de proximité était la norme. L'imposition du masculin est quelque chose de très récent. Encore aujourd'hui, dans l'usage, on dira "des champs et des danses gruériennes". Cela sonne correct car c'est un accord de proximité. On ne dit pas "certaines régions et cantons" mais plutôt "certaines régions et cantons". Il y a un accord du féminin qui se fait naturellement à l'oreille et qui est actuellement la règle. On ne va pas commencer à corseter notre langue. Laissons vivre la langue et arrêtons de vouloir rigidifier, corseter et figer notre langue qui a cette beauté et cette vie. Ne faisons pas perdre du temps, de l'énergie ni de l'argent à notre administration. Refusons ce mandat complètement superflu.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Ich sehe, dass unsere deutschsprachigen Kollegen nicht viel zu sagen haben zu diesem Anliegen, und ich würde mich freuen, wenn Sie ein bisschen mehr an der Debatte teilnehmen würden.

Je continuerai avec mes liens d'intérêts : j'ai vu que la France était à l'honneur ; j'en ai donc un puisque ma mère est née en région parisienne. D'ailleurs, elle était hier dans le public.

Après le nucléaire, l'Académie française. Je vois que nous prenons souvent la France en modèle. C'est une bonne chose, surtout de la part de la droite qui a tendance à la critiquer. Je ne pensais pas intervenir aujourd'hui.

Un autre lien d'intérêt : je suis traducteur de formation. S'il y a bien un corps de métier qui aime réglementer la langue, ce sont les traducteurs. Ils aiment codifier les néologismes et pourtant, les plus pragmatiques d'entre nous savent que l'usage et le temps choisissent, définissent les mots qui sont retenus et ceux qui ne le sont pas. Je pense qu'il en ira de même avec les formules du langage inclusif. Personnellement, je ne suis pas un fan des points médians. Je pense qu'ils ne perdureront pas. Il n'est cependant pas nécessaire d'édicter des directives supplémentaires à celles qui existent déjà. Je suis surpris que l'on veuille codifier, régler, régenter, réglementer tout ce qui se passe alors qu'on se prétend libéral et que l'on se plaint à

chaque fois qu'on élabore une loi supplémentaire. Il y a déjà assez de directives que les services de l'Etat utilisent de manière pragmatique. Il y a sans doute des modes qui dérangent mais, dans le fond, elles disparaîtront d'elles-mêmes.

Je vous invite donc à ne pas surcharger l'administration avec la rédaction de directives et vous prie de refuser ce mandat.

Hayoz-Helfer Regula (*VEA/GB, SE*). Mein Vorredner Bruno hat mir eben aus dem Herz gesprochen. Im Mandat steht einfach "eine adäquate Sprache" und jetzt sprechen wir über Französisch. Viele Sachen gehen auf Deutsch einfach schlichtweg nicht, vielleicht sind wir da einfach mit der Sprache weiter, und die inklusive Sprache ist da eine Normalität.

Herr Thévoz, ich muss Sie enttäuschen, die inklusive Sprache hat in den Deutschschweizer Schulen oder in den Deutschfreiburger Schulen schon Einzug gehalten. Ich fühle mich auch nicht immer angesprochen, wenn nur die männliche Form beschrieben ist. Es geht für mich in der deutschen Sprache einfach nicht auf, wenn wir hier eine Riesen-Debatte zur korrekten Amtssprache führen, und dann spricht man von Französisch und von Frankreich! Dann müssten Sie bitte auch Argumente liefern, wo die deutsche Sprache auch dabei ist, und ich sagen kann, ja, das unterstütze ich. Es tut mir leid, das ist für mich nicht verständlich und das kann ich nicht unterstützen.

Steiert Thierry (*PS/SP, FV*). Wenn ich gewusst hätte, dass meine beiden Vorredner das Wort ergreifen würden, hätte ich vielleicht nicht auf den Knopf gedrückt.

Je rebondis sur l'intervention de mon collègue Bruno Marmier et de Madame la Députée Regula Hayoz Helfer. Je déclare mes liens d'intérêts : j'ai, dans un lointain passé, travaillé comme traducteur - ce n'est plus le cas aujourd'hui. Je traduisais du français vers l'allemand. Effectivement, on n'entend que des francophones s'exprimer.

Was ich dazu sagen möchte: Egal, wie die Abstimmung zu diesem Mandat rauskommt, man möchte doch den Staatsrat auffordern, bei solchen Gegenständen nicht zu vergessen, dass - wie Frau Jakob heute Morgen vor einigen Minuten in Erinnerung gerufen hat - ein gutes Drittel unserer kantonalen Bevölkerung aus deutschsprachigen Leuten zusammengesetzt ist und dass das, was mit der französischen Sprache geschieht, vielleicht nicht so übertragbar ist auf die deutsche Sprache. Das wird meistens vernachlässigt. Ich möchte Sie eindringlich bitten, nicht irgendwelche sprachlichen Hauruckaktionen durchzuführen, ohne daran zu denken, dass alles auf Deutsch übersetzt werden muss. Für einen Übersetzer ist das manchmal ziemlich schwierig.

Menétrey Lucie (*PS/SP, SC*). Je n'avais pas prévu de m'exprimer sur ce sujet. Je suis surprise de voir que lors de la majorité des débats - je n'ai pas compté les prises de parole -, à l'exception de la députée Hayoz Helfer, seuls nos collègues masculins ont pris la parole. Je suis quelque peu agacée par ce qu'on voit. Je comprends que vous ne vous sentiez pas concernés par ce langage inclusif. On doit l'apprendre, s'y habituer. La langue évolue.

Monsieur le Collègue Papaux, vous parlez de fonctions et de précision de la fonction, etc.. Historiquement, les fonctions de président, juge, ministre, étaient exclusivement réservées aux hommes, raison pour laquelle l'Académie française, d'ailleurs majoritairement composée d'hommes - assez vieux aussi -, a décidé de conserver ce langage-là. Vous vous complaisez, Chers et Chères Collègues, dans une langue qui ne valorise que le patriarcat, un système dans lequel les femmes sont laissées de côté. Je l'ai dit, la langue évolue. Au Moyen-Age, on refusait l'idée que la Terre était ronde. Or, la Terre est ronde, elle n'est pas plate. Le langage évolue, il est inclusif. Je vous invite donc à refuser ce mandat.

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). En tant qu'auteur de ce mandat, je me permets de reprendre la parole en apportant une précision à la suite de ce qui a été dit. Le mandat ne se réfère pas du tout à l'Académie française. L'objectif n'est en aucun cas de la prendre pour modèle. Je confirme également ce qui a été dit : la langue évolue. Il est vrai que la faute d'hier peut devenir la norme ou la règle d'aujourd'hui. mais cela part de l'usage de la langue française par la population. Et le point médian ou les formes contractées du langage sont justement une tentative de codification du langage. Ce n'est pas ce que nous souhaitons. On souhaite une pratique qui vient de l'usage, qui s'impose avec le temps.

Il y a de multiples façons d'être inclusif, je l'ai dit, et je ne m'oppose pas du tout au langage inclusif. Je me réfère une nouvelle fois à notre Constitution du canton de Fribourg, rédigée de façon inclusive, sans points médians, sans mots contractés. Prenons exemple sur ce qui existe plutôt que de tenter sans cesse de créer de nouvelles formes qui complexifient la langue et qui ne sont pas nécessaires pour atteindre l'objectif.

Sur la question du bilinguisme, je rappelle que la directive à laquelle on se réfère est fédérale et que la Confédération est tout à fait habituée à la question du bilinguisme puisqu'elle connaît une majorité alémanique. Il n'y a pas besoin de créer une nouvelle directive. Donc en tant que libéral, j'en suis fort satisfait puisqu'elle existe déjà à Berne.

Je vous invite donc à soutenir ce mandat.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je voulais juste répondre à l'interpellation au sujet des femmes de droite qui n'ont pas pris la parole. Nous ne traitons pas les sujets selon notre genre, mais selon une répartition équilibrée entre nous tous durant toute la session.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. J'ai eu l'impression d'assister à un cours de français. C'est très agréable. Je m'excuse auprès des personnes de langue allemande, pour qui cette discussion n'est pas très intéressante.

Toutes les interventions invoquent le point médian. Or, ce n'est pas le sujet du débat. L'administration ne l'utilise pas puisque dans sa directive, il n'est pas recommandé.

Mesdames et Messieurs, restons pragmatiques, et je veillerai, par la suite, qu'au sein de ma direction, et des autres d'ailleurs, nous gardions ce pragmatisme. Le mandat ne propose pas d'accepter ou de refuser le langage inclusif. Il nous prie de reprendre à son compte les nouvelles directives de la Chancellerie fédérale. Nous nous y opposons.

Monsieur Sudan, il est vrai qu'il y a de nombreux points communs entre la Chancellerie fédérale et celle du canton de Fribourg. Il y a néanmoins une différence majeure au niveau du masculin générique, qui est préconisé par la directive de la Chancellerie fédérale et proscrit par la Chancellerie de notre canton.

Monsieur Papaux, en France, il est proposé d'interdire le langage inclusif, les points médians, les trains d'union et les néologismes. Par contre, le président Macron continuera à s'adresser à son peuple en commençant ses discours par "Français, Françaises". Ce n'est pas juste ? Ce fut déjà le cas de Charles de Gaulle lors de son appel à l'union du peuple français, au soir du 24 décembre 1943.

L'important est de rester pragmatiques. Soyons efficaces ! Faisons en sorte que les personnes qui ont des difficultés, qui souffrent d'un handicap cognitif, puissent lire des textes et les comprendre. Nous devons garder cet aspect comme *leitmotiv*. Je veillerai, je vous le garantis, que cela soit le cas au sein de l'administration.

En résumé, je vous demande de refuser le mandat. En effet, ce qui y est proposé est déjà mis en place dans notre canton.

> La majorité qualifiée est requise (56 voix).

> Au vote, ce mandat obtient 41 voix pour et 43 contre. Il y a 13 abstentions.

Ont voté en faveur du mandat:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 41.*

Ont voté contre:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 43.*

Se sont abstenus:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 13.*

> Cet objet n'ayant pas obtenu la majorité qualifiée (56 voix), il est ainsi liquidé.

Décret 2023-DSJS-193

Financement du championnat du monde de hockey (CM)

Rapporteur-e:	Dafflon Hubert (<i>Le Centre/Die Mitte, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	03.10.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4850</i>)
Préavis de la commission:	03.11.2023 (<i>BGC novembre 2023, p. 4878</i>)

Entrée en matière

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Vous savez que quand on est dans une commission, c'est parfois plus ou moins intéressant, parfois plus ou moins long, plus ou moins captivant. Ce que je peux vous dire, c'est que j'ai eu un "monstre" plaisir à présider cette commission consacrée au championnat du monde de hockey 2026 : ça fait plaisir de pouvoir s'occuper d'un tel sujet !

Ce que l'on peut dire concernant ce projet phare pour notre canton de Fribourg - vous trouvez d'ailleurs ces informations dans tous les documents -, c'est que Fribourg est la plus petite ville organisatrice d'un tel championnat, d'un tel événement sportif au niveau international. Une structure organisationnelle a été mise en place sous forme d'association entre le canton de Fribourg, la ville de Fribourg et notre cher HC Fribourg-Gottéron (HCFG).

Le championnat du monde se déroulera entre le 15 et le 31 mai 2026, donc à la suite du championnat normal dans notre pays. 16 équipes vont y participer, dont la Suisse. 30 matches auront lieu à Fribourg durant ce championnat du monde. La patinoire verra sa capacité diminuer : en principe, on a actuellement 9075 places ; elles seront réduites à 7600 places ; les actuelles places debout pour les fans, les grands fans, seront en effet remplacées par des places assises. Les membres de la commission ont quelque peu contesté cette situation, en disant qu'il est dommage de réduire cette capacité, d'autant plus qu'actuellement, on a la preuve qu'au niveau sécuritaire, tout fonctionne très bien dans la patinoire.

Naturellement, cela sera une vitrine pour Fribourg, pour la ville, pour nous tous, par rapport au hockey au niveau international, et c'est une vitrine qui pourrait aussi porter ses fruits si les Jeux olympiques 2030 devaient être attribués à notre pays : Fribourg serait à ce moment-là sur les rangs pour accueillir le hockey sur glace dans le cadre des Jeux olympiques.

Un point important qui a été relevé, c'est le prix des billets, le moins cher étant à 80 francs. D'une façon générale, tous les membres de la commission ont fait une certaine pression sur l'association, sur le représentant du Gouvernement, M. Collaud, en disant que c'est cher. Ce sont les prix pratiqués, c'est vrai, mais si on veut avoir des patinoires pleines, ici, à Fribourg, il faudra trouver des solutions pour avoir des tarifs plus intéressants. Je pense personnellement, et la commission également, que si l'on veut avoir des patinoires pleines, il serait bien d'inviter les jeunes écoliers du canton à pouvoir participer à des matches : ce serait pour un jeune une opportunité unique d'aller à un tel événement. Je pense donc qu'il faut trouver une solution. J'allais même préconiser qu'on donne à nos jeunes Fribourgeois les drapeaux de certaines équipes. Pas quand l'équipe de Suisse joue bien sûr, mais quand d'autres équipes jouent entre elles, pourquoi ne pas mettre en avant les couleurs d'autres pays ?

Il y a en outre tout un programme qui a été mis sur pied par le comité d'organisation qui va déjà débiter en 2024.

Au niveau du soutien, comme vous avez pu le voir dans le décret, il y a un soutien dit "en nature" de 1,719 million de francs. Ce sont des choses qui, de toute façon, sont déjà à charge de l'Etat, essentiellement au niveau sécuritaire - pour la police cantonale -, mais il s'agit également de la partie de la protection civile et de la prise en charge des émoluments et des autorisations. Il y a un montant supplémentaire de 2,041 millions de francs qui est lui une aide financière directe pour le financement de cette fête du hockey sur glace dans notre pays.

La partie fribourgeoise, je viens de vous en parler. L'autre partie, ce sont les matches qui se dérouleront dans la patinoire de Zurich. Ce championnat du monde aura donc lieu dans ces deux patinoires. Nous pensons que c'est de toute évidence une opportunité unique à saisir pour mettre en valeur notre passion du hockey sur glace, notre passion pour l'organisation de telles fêtes. Pour Fribourg, cela sera de toute évidence la plus grande fête au niveau international que connaîtra notre canton, supérieure encore au Tour de France dans les années 90, où on avait affaire à deux demi-jours, ou bien même à la Fête fédérale de lutte à Estavayer, je crois en 2015.

La commission a validé dans son projet bis un amendement déposé par le député Ingold, qui demande que les montants pris dans le Fonds cantonal du sport soient limités à 50% du montant total engagé. On ne veut en aucune manière faire une opposition entre le hockey et les autres sports fribourgeois. Le hockey peut être là, dans une fête internationale, mais pas au détriment des autres sports.

Ce que l'on peut dire encore - et cela a été relevé plusieurs fois -, c'est que la commission regrette que l'équipe de Suisse ne joue pas à Fribourg. Nous avons insisté et insisté, mais je crois vraiment que les gens qui étaient là pour nous donner les réponses avaient la même volonté que nous - on peut leur faire confiance. Pourquoi la Suisse ne jouera-t-elle pas à Fribourg ? Parce que la patinoire de Zurich, avec ses 11'000 places en version championnat du monde, a une capacité supérieure à la nôtre, qui aura, comme je vous l'ai dit, une capacité de 7600 places après la réduction. La commission a au moins donné le mandat oralement au Conseil d'Etat de faire en sorte, si possible, d'obtenir le match d'ouverture à Fribourg. Je pense que ce serait déjà une belle compensation.

Concernant les prix des billets, comme je vous l'ai dit, la commission trouve que des billets à 80 francs, ce sera trop cher, même si c'est probablement ce qu'on paie sur le marché international. Et pour moi, la réussite de ce championnat du monde passera aussi par une patinoire pleine, dans la mesure du possible, même un après-midi. Et pour cela, on a des écoliers qui en auraient plein les yeux et beaucoup de plaisir à assister à ce genre de spectacle. Lorsqu'on parle d'enfants et d'écoliers, il ne faudra pas oublier qu'il n'y a pas que des garçons qui aiment le hockey, il y a aussi des filles. C'est un autre point important qui a été discuté dans la commission.

Au niveau de la durabilité, montrons l'exemple, notamment au niveau de la gestion des déchets et de la gestion des transports ! Essayons de faire en sorte qu'il y ait de transports combinés entre le spectacle du hockey et les transports publics.

Voilà, j'ai terminé mes quelques mots d'introduction. Comme vous avez pu le constater, il y avait une certaine euphorie au sein de la commission - et moi le premier - pour garantir la bonne gestion de ce championnat du monde ici à Fribourg.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je profite tout d'abord de remercier les membres de la commission ad hoc ainsi que la Commission des finances et de gestion (CFG) pour les échanges très intéressants et leur collaboration. Il y a eu beaucoup de questions ; je vais tenter d'y répondre, aussi pour que tout le monde ait le même niveau d'information.

Les championnats du monde sont un projet, bien évidemment, majeur pour notre canton, prônant l'harmonie entre le sport, le tourisme et l'économie. Une implication importante de l'Etat dans ce projet d'envergure garantira la transmission d'une image forte et bénéfique pour notre canton. Cet investissement ne se limite pas à la compétition proprement dite, mais vise à mettre sur pied des événements populaires qui laisseront un héritage durable pour les générations futures. Ce projet d'ampleur se doit de laisser une empreinte significative dans divers domaines, tels que l'économie, le tourisme, les loisirs, la jeunesse, la santé et j'en passe. D'où un investissement substantiel de l'Etat, tant sur le plan financier qu'en termes de ressources humaines.

L'association qui sera créée aura pour mission de faire bénéficier au maximum notre canton et sa population de l'organisation de ces championnats sur notre sol. Chaque projet sera soigneusement élaboré - il y en a beaucoup - avec une analyse détaillée des aspects financiers et des retombées attendues pour la population fribourgeoise. Il y a donc plusieurs buts : promouvoir les championnats du monde pour accroître la notoriété de notre canton, inciter les habitants de notre canton, mais aussi de la Suisse et de l'étranger, à venir découvrir le hockey, mais surtout notre région, accroître la visibilité et la popularité du sport, en particulier le hockey sur glace, et enfin transmettre un héritage significatif aux générations futures.

Quelques aspects particuliers ont déjà retenu plus particulièrement l'attention des personnes déjà engagées dans le projet, comme par exemple la durabilité, qui est un élément-clef qui a été intégré dans les contrats avec la Fédération internationale de hockey sur glace (IIHF) ainsi que dans chaque projet individuel. Par exemple, l'introduction d'une patinoire itinérante artificielle, donc sans production de glace, ou la promotion d'une bande dessinée de création à 100% fribourgeoise.

Nous avons également fait part de notre volonté d'avoir des billets comprenant également les transports publics, mais cela est du ressort de la Fédération suisse et, bien sûr, en négociation avec les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) et la Confédération.

La représentation des femmes, par les Ladies du HC Fribourg-Gottéron, est intégrée dans la bande dessinée citée et un projet spécifique est en cours pour promouvoir cet aspect.

Le comité est composé de représentants des 3 partenaires - le canton, la ville de Fribourg et le HC Fribourg-Gottéron - et la direction est assurée par Marc-André Berset, la fiduciaire BDO s'occupant des finances.

L'hébergement privilégie la proximité avec une majorité d'équipes qui seront logées dans le canton de Fribourg. Une collaboration avec l'Union fribourgeoise du tourisme est en cours pour mettre en place une auberge de jeunesse et un camping à proximité directe du site de la Poya.

Nous aspirons à garantir une ambiance authentiquement fribourgeoise, tout en négociant des prix attractifs. La fixation des tarifs est en discussion avec la Swiss Hockey Federation et des propositions concrètes se profilent. Il est important de savoir que c'est bien la prérogative de la Fédération. Il est important pour nous de permettre, notamment aux jeunes et aux écoliers, d'assister à ces événements. Plusieurs initiatives allant dans ce sens sont également en cours. Nous avons aussi fait la demande pour maintenir les places debout avec des billets à des prix encore plus attractifs. Vous pouvez donc compter sur nous pour justement faire une pression maximale sur la Fédération suisse et obtenir les billets avec les coûts les plus bas. C'est évidemment un garant du succès de cette compétition ici à Fribourg.

Chaque franc investi est estimé rapporter environ 3 francs pour le canton. Par ailleurs, il est essentiel de souligner que le Service du sport (SSpo) ne sera pas impacté, l'association pour cet événement étant une structure ad hoc. En cas de déficit, le fonctionnement se calquera sur celui d'une association couvrant les dépenses sur sa fortune, sans impliquer davantage le canton, la ville ou le HCFG. Un sponsoring global d'environ 250'000 francs est prévu pour l'association, surtout pour les projets qui s'autofinancent. A titre d'information, Zurich, l'autre ville hôte, a annoncé un investissement de 4,17 millions de francs de son côté.

Le Conseil d'Etat comprend et partage le souci des deux commissions d'éviter qu'un recours trop important au Fonds cantonal du sport pour le financement du championnat du monde n'empêche pour les prochaines années de soutenir d'autres projets sportifs. Il estime toutefois qu'une limitation chiffrée d'un tel recours n'est pas appropriée, indépendamment de l'usage initial que l'on en aurait fait pour financer ce décret. Il estime donc que la version initiale préserve la flexibilité indispensable du mode de financement de ce projet.

Je finirai en disant que Fribourg est une terre de valeurs, mais aussi une terre de hockey, d'autant plus en 2026 si vous nous soutenez dans ce magnifique projet pour notre canton. Avec ces considérations, le Conseil d'Etat vous recommande d'adopter ce décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Bonny David (PS/SP, SC). D'abord mes liens d'intérêts : je pratique parfois le hockey et vais régulièrement voir quelques matches quand il y a des championnats du monde. Je garde d'ailleurs de bons souvenirs du dernier organisé en Suisse, à Berne.

Le groupe socialiste a examiné le message ainsi que le décret. Il est clair que l'image du canton, le tourisme et l'ambiance sur place priment et sont extrêmement positifs. Cependant, en y regardant de plus près, il s'agit bien des championnats du monde de hockey masculin - on ne l'a pas encore dit jusqu'à présent - et il y a tout de même une certaine frustration et de la déception. Nous avons parlé de 4 millions de francs pour Zurich et de 2 millions pour Fribourg, mais nous n'aurons pas l'équipe de Suisse. Les championnats du monde de hockey vont se dérouler en Suisse, et à Fribourg, nous n'aurons pas l'équipe de Suisse ; on va se retrouver avec des petites équipes. On nous parle peut-être tout à coup de l'arrivée du Canada ou de la Finlande. Moi, je pense plutôt qu'on va chaque fois nous dire qu'on a la plus petite patinoire et que ces grandes équipes-là joueront à Zurich et pas à Fribourg. On nous parle aussi d'un quart de finale, mais est-ce qu'on aura une grosse équipe ici ? Non, on va nous dire qu'on a la plus petite patinoire et que les grosses équipes jouent à Zurich. On nous a certes donné des explications, mais elles se sont révélées un peu décevantes. C'est pourquoi on a exigé en commission que le Conseil d'Etat, représenté par M. Collaud, fasse tout ce qui est possible pour avoir au moins un match de l'équipe de Suisse, mais on a constaté que malheureusement, apparemment, ce ne sera pas possible. Donc, on aura plutôt des petites équipes. Et pour ceux qui connaissent un peu le hockey international, ces petites équipes sont quand même considérées comme la "série B".

Le groupe socialiste se fait quand même quelques soucis au niveau de la billetterie. En effet, ceux qui ont peut-être l'habitude d'aller de temps en temps voir ces matches savent qu'il y a des gens qui tournent autour des patinoires avec des liasses de billets et qui les vendent. Quand on sait qui, apparemment, détient cette billetterie, on peut se poser des questions. Alors, M. Collaud, la question est : qu'allez-vous faire pour lutter contre le marché noir de ces billets, élément détestable ?

Un autre élément est ressorti des débats en commission : à un moment donné en effet, on a eu des inquiétudes puisque le message mentionne qu'il y aura des événements avec des personnages politiques, sportifs et autres. On a évoqué le cas de M. René Fasel, qui est l'ex-président de la Fédération internationale de hockey sur glace, et on a quand même rappelé qu'il avait dit dans ses déclarations qu'il était le grand ami de Poutine. Et dans la situation géopolitique actuelle, il faut quand même le dire, ça nous faisait souci et ça serait mieux qu'il ne soit pas là.

Ensuite, au niveau des autres éléments qui figurent dans le message : le groupe socialiste s'est quand même interrogé sur différents éléments en marge de la manifestation, notamment sur la patinoire itinérante artificielle, sur la bande dessinée et la participation à BDmania ainsi que sur le kit sur l'histoire du championnat du monde dans les écoles. Franchement, est-ce que tout cela est utile ? Ne faudrait-il pas mieux donner un billet à chaque enfant, en sachant déjà qu'on aura de la peine à remplir la patinoire ? Ne faudrait-il pas donner un billet aux écoliers pour aller voir un match plutôt que de présenter ces éléments ? Pour ceux qui connaissent la patinoire itinérante artificielle, il faut le dire, et je l'ai testée - il y en a d'autres, ce n'est pas que Bonny qui le dit -, ce n'est franchement pas terrible comme patinoire. On aimerait donc que vous y renonciez et que le Conseil d'Etat s'engage à donner un billet aux jeunes pour aller voir un match.

Ceci dit, le groupe socialiste entre en matière, mais reste partagé sur différents éléments. Il y aura d'ailleurs encore deux interventions de mes collègues Grégoire Kubski et Chantal Müller à ce sujet.

Bapst Pierre-Alain (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je prends la parole au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. Hormis le fait que j'ai été membre de la commission qui a traité ce projet de décret, je n'ai pas de liens d'intérêts à annoncer avec cet objet. Notre groupe a pris connaissance du message et remercie le Conseil d'Etat pour sa rédaction détaillée et bien étayée.

Tout d'abord, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux relève que le championnat du monde de hockey 2026 permettra de faire rayonner notre canton sur le plan international et offrira de nombreuses retombées économiques à notre canton.

Comme cela a été dit, pour permettre la réalisation de cet événement qui se déroulera du 15 au 31 mai 2026, une association regroupant le HC Fribourg-Gottéron, la ville de Fribourg et l'Etat sera créée. C'est dans ce contexte, et pour doter cette association, que nous sommes sollicités pour un soutien financier global de 3,76 millions de francs sur l'enveloppe totale de 6,46 millions de francs, le reste étant apporté par les deux autres partenaires que sont la ville et le HCFG. Le montant demandé à l'Etat est composé de prestations provenant du budget ordinaire pour 1,719 million de francs et d'un crédit d'engagement de 2,041 millions de francs. Cet argent permettra, comme cela a été dit, de financer les dépenses en lien avec l'organisation de cet événement, notamment les aspects logistiques et sécuritaires.

En plus de ces tâches fondamentales et évidentes, l'association a trois objectifs :

- > aider à remplir la patinoire, ce qui est un rôle important ;
- > assurer une atmosphère de fête dans les rues de Fribourg ;
- > promouvoir le sport de manière générale.

En résumé, cette association veut profiter de cet événement pour créer une véritable émulation dans notre canton, et ceci dès février 2024. Les activités de l'association viseront à toucher différents publics, afin de créer un élan national autour de cet événement.

Finalement, le crédit d'engagement demandé est jugé en adéquation avec les objectifs de ce projet. Concernant l'amendement de notre collègue François Ingold, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux l'a refusé à une courte majorité et vous invite à soutenir la version initiale du Conseil d'Etat.

Peut-être juste un mot en réaction aux propos de mon collègue Bonny par rapport au programme sportif : je pense que les équipes du Canada ou des Etats-Unis seront contentes d'apprendre qu'elles font partie des petites nations, parce que de toute façon l'une ou l'autre de ces équipes jouera dans notre patinoire à Fribourg, et à titre personnel, je me réjouis d'aller les voir jouer.

En conclusion, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux remercie et félicite le Conseil d'Etat, en particulier le directeur des sports, pour son engagement pour faire venir cette très prestigieuse compétition, tant enviée, dans notre canton, et vous recommande d'accepter ce décret tel que proposé.

Pauchard Marc (*Le Centre/Die Mitte, VE*). Représentant du groupe Le Centre, je vous informe de mes liens d'intérêts : j'ai participé à la commission traitant de ce dossier et suis président de l'Association fribourgeoise des sports (AFS).

Fribourg a la chance d'organiser le championnat du monde de hockey en 2026, en collaboration avec la ville de Zurich. C'est une opportunité qui nous est donnée d'accueillir les plus grandes équipes de hockey du monde. Grâce principalement à nos infrastructures, le comité d'organisation a réussi à ravir la place à la ville de Lausanne, qui était prévue initialement. Ce championnat va faire rayonner la ville et le canton de Fribourg dans plus d'une centaine de pays grâce aux différentes retransmissions et reportages en lien avec cet événement. Des millions de téléspectateurs vont suivre les différents matches. Les retombées économiques directes au niveau des nuitées et de l'accueil des supporters seront importantes. En effet, 8 équipes seront basées dans notre région, des milliers de fans vont affluer pour participer aux 30 rencontres prévues à Fribourg et donc consommer sur place. D'autre part, le tourisme va profiter de cette visibilité à moyen et long terme.

C'est une opportunité unique. Le comité d'organisation veut faire de cet événement une fête du hockey, non seulement sur le plateau de Saint-Léonard, mais dans tout le canton. Il veut que ce soit un projet fédérateur pour le sport. Les trois objectifs principaux sont d'aider à remplir la patinoire, d'assurer une atmosphère de fête dans les rues de Fribourg et de promouvoir le sport. Différents événements sont annoncés dès le printemps 2024, pour accroître la visibilité auprès du public fribourgeois. Une patinoire artificielle se déplacera dans plusieurs villes du canton, afin de faire découvrir le hockey et le patinage ; une présentation du projet aura lieu lors de la Bénichon des entreprises ; une journée dédiée aux sports de glace ainsi que de nombreuses autres surprises seront organisées d'ici mai 2026.

Seul ombre à ce projet : la Fédération suisse de hockey a décidé qu'aucun match de l'équipe de Suisse ne sera joué à Fribourg. Le comité d'organisation n'a pas eu son mot à dire.

En commission, le coût des billets a suscité de nombreuses discussions. Si l'on veut que la patinoire soit pleine, même pour les matches de seconde zone, les tarifs ne devraient pas être prohibitifs. Des prix de groupes devraient être disponibles, afin que les classes du canton puissent participer à cette fête du hockey. Le comité d'organisation va en parler et négocier avec la Swiss League.

Le but du présent décret est de financer une partie de cet événement. Pour l'Etat de Fribourg, il s'agit d'une enveloppe globale de 3,78 millions de francs qui est décomposée en deux parties :

- > La première concerne des prestations en nature pour 1,72 million, données par la police, la protection civile et des ressources de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS) ;
- > La deuxième partie concerne une aide financière de 2,04 millions de francs pour garantir la pérennité du projet. Il est prévu de puiser dans le Fonds cantonal du sport, fonds qui est alimenté par la Loterie romande (LORO).

C'est là la seule pierre d'achoppement remontée en commission. Le risque est en effet fort de péjorer les projets qui utilisent habituellement ce fonds, comme le sport scolaire facultatif, les SAF (Sport-Art-Formation) hors canton et d'autres contributions aux sportifs de pointe. C'est pourquoi le député Ingold, que je remercie, a proposé un amendement qui demande de n'utiliser que 50% du montant total engagé sur le Fonds du sport. Le reste serait à prendre dans le budget de fonctionnement de l'Etat, dans le fonds LORO à disposition du Conseil d'Etat par exemple. Comme représentant des associations et clubs sportifs du canton, je soutiens fermement cet amendement. Après discussion en commission, cette proposition a été validée.

Au vu de ces considérations, je recommande d'accepter ce décret dans sa version bis, c'est-à-dire avec l'amendement Ingold. Le groupe Le Centre en fera de même.

Repond Brice (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet et je m'exprime au nom du Club Sport dont je suis le président.

Le Club Sport se positionne en faveur de ce décret dans sa globalité. En particulier, le Club Sport soutient l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2,041 millions de francs pour les mondiaux de hockey à Fribourg en 2026. Cet événement constitue une occasion exceptionnelle de promouvoir le canton de Fribourg et le sport en général. Nous considérons également que la répartition financière entre la ville, le canton et le HC Fribourg-Gottéron est équitable, et que la distinction entre les dépenses prévues dans le budget ordinaire de l'Etat et les autres financements est cohérente.

De plus, le Club Sport s'est positionné en faveur de l'amendement proposé par le député Ingold qui vise à limiter à hauteur de 50% l'utilisation du Fonds sport pour ce décret. Nous approuvons cette mesure, car elle garantit un équilibre entre le soutien à cet événement majeur et la préservation du Fonds pour d'autres sports et événements dans les années à venir. La limitation à 50% nous semble juste et raisonnable, permettant d'apporter une contribution significative aux mondiaux de hockey tout en conservant des ressources pour d'autres initiatives importantes telles que les formations du SAF et le soutien à divers sports.

En résumé, le Club Sport du Grand Conseil encourage vivement l'adoption de ce décret et de l'amendement associé. Nous considérons que ces décisions reflètent un équilibre judicieux entre la promotion d'un événement sportif d'envergure et la gestion responsable des ressources allouées au sport dans notre canton. Je vous invite donc à soutenir ce décret.

Galley Nicolas (UDC/SVP, SC). J'interviens au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. J'exprime mes liens d'intérêts : j'étais membre de la commission et je suis un passionné de hockey sur glace.

Notre groupe se réjouit déjà de voir la portée mondiale que prendra Fribourg, la ville et le canton, en 2026. C'est une chance et un honneur pour notre ville et notre canton d'accueillir un tel événement. Il n'y a qu'à voir la tête qu'ont fait les Vaudois quand ils ont su qu'ils ne l'auraient finalement pas, suite au Covid ! Notre groupe soutiendra donc à l'unanimité la version bis de la commission.

J'aimerais juste encore répondre à mon collègue Bonny. Nous avons visiblement un point commun : je me suis également rendu à plusieurs reprises dans divers pays pour assister au championnat du monde de hockey sur glace. Mais apparemment, vous n'avez toujours pas compris, malgré les explications qui ont été données, le système de répartition des équipes. On

n'aura pas les meilleures équipes à Zurich et les équipes de bas niveau à Fribourg. C'est une répartition équitable qui est faite entre les meilleures équipes et les moins bonnes équipes de ce championnat. Donc, oui, nous aurons des "top-équipes" à Fribourg. Comme cela a été dit, Fribourg n'accueillera malheureusement pas la Suisse, pour les raisons évoquées, mais nous aurons de grandes nations du hockey sur glace également à Fribourg.

Avec ces considérations, je vous invite à accepter la version bis de la commission.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Bien que ça ne soit pas obligatoire, le Conseil d'Etat a soumis ce décret à la Commission des finances et de gestion (CFG). Bonne élève, celle-ci l'a traité le 3 novembre 2023 : elle entre en matière et soutient la version bis du décret, donc avec l'amendement de notre collègue François Ingold.

Je vous recommande ainsi, au nom de la CFG, d'accepter la version bis de la commission.

Hayoz-Helfer Regula (VEA/GB, SE). Ich habe keine direkten Interessenbindungen, war aber in der vorberatenden Kommission und stehe jede Woche mit meinem Team auf dem Eis. Ich spreche im Namen des Grünen Bündnisses.

"Ich bin kein Hockeyfan. Ich glaube, deshalb musste ich Kanada verlassen." Dies sagte der US-amerikanische Schauspieler Ryan Reynolds. Ich hoffe sehr, dass es den Freiburger Nicht-Hockeyfans im Mai 2026 nicht auch so geht. Es soll ein Event, ein Fest für alle sein. Unsere Fraktion steht dem Dekret gespalten gegenüber. Es geht nicht um den Grossanlass an sich, es geht um die finanzielle Unterstützung durch Steuergelder, obwohl der Gewinn aus den Ticketverkäufen, Catering, dem direkten Sponsoring und der restlichen Vermarktung an Infront und den Schweizer Eishockeyverband (SIHF) geht. Ist es sozial vertretbar, dass der Staat einen finanziellen Beitrag in der Höhe von 3,76 Millionen Franken beisteuert, obwohl es Dringenderes gäbe? Vielleicht die Unterstützung des Jugendamtes?

Was erhalten die Steuerzahler zurück? Die hohen Ticketpreise wurden in der Kommissionssitzung mehrmals angesprochen, und es ist wirklich ein Muss, dass sie für alle Freiburger und Freiburgerinnen erschwinglich sind. Kann sich der kleine Kanton Freiburg einen solch grossen Event leisten? Wie gross die wirtschaftlichen Auswirkungen für den Kanton Freiburg sein werden, können wir nicht genau messen. An dieser WM kann sich Freiburg in der ganzen Welt zeigen und für sich, den Sport im Allgemeinen und unsere Werte werben. Die in Freiburg spielenden Mannschaften werden in den verschiedenen Regionen des Kantons einquartiert, so dass beispielsweise Murten, Schwarzsee oder Charmey davon profitieren. So fliessen Steuergelder auch wieder zurück, was wir sehr positiv finden.

Ein zweiter Punkt, der in unserer Fraktion Fragen aufwirft, ist die Nachhaltigkeit. Kann ein solch grosser Anlass überhaupt nachhaltig sein? In den Verträgen zwischen der Stadt und dem Staat soll es *eine* Zeile darüber geben, dass der Verein die Nachhaltigkeit berücksichtigen will, nur haben wir dieses Zugeständnis nicht gesehen. Wenn die WM schon mit öffentlichen Geldern finanziert wird, dann können wir auch verlangen, dass sie in Sachen Nachhaltigkeit vorbildlich ist - ein Vorbild dafür, dass ein solch grosser Anlass nachhaltig veranstaltet wird, ein grosses Zeichen in die Welt. Dazu ist es wichtig, dass in der Fanzone die gleichen Standards gelten, wie der Verein sie für den restlichen Event setzt. Hier verlangen wir vom Staatsrat, dass er mit Infront Gespräche in diese Richtung führt.

Die geplanten Projekte bis zum WM-Start 2026 sollen den Eissport der ganzen Bevölkerung näherbringen und junge Mädchen und Jungs für den Sport motivieren. Gerade Frauen-Eishockey kann dadurch profitieren. Frauen sollen sichtbar werden auf dem Eis, als Spielerinnen, und nicht nur als schön lächelnde Frauen neben den Best Playern. Lokale und internationale Persönlichkeiten als WM-Botschafterinnen: Auch hier verlange ich, dass auch Frauen berücksichtigt werden. Wir haben im Kanton lebende Frauen, die an der Olympiade Vancouver gespielt haben - ich glaube, auch hier ist es wert, dass sie ein Publikum erhalten.

Die WM soll mehr als nur Eishockeyförderung sein, sie soll allgemein für Sport Werbung machen. Sportförderung heisst dann auch Gesundheitsförderung. Und ganz nebenbei: Für ein Eishockeyspiel vor dem Fernseher verbraucht man 300 Kalorien.

Beenden möchte ich mit einem Zitat von Wayne Gretzky: "Ich laufe dorthin, wo der Puck sein wird, nicht dorthin, wo er war." Lasst uns also vorausschauend sein und antizipiert handeln für die Zukunft des Kantons. Ich freue mich auf diesen Event - ob im Stadion oder vor dem Fernseher - und unterstütze das Dekret bis und hoffe, dass Sie dasselbe tun.

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Je déclare mon lien d'intérêt : je suis syndic de la ville de Fribourg, où se dérouleront les matches du championnat du monde.

Le soutien du sport par les collectivités publiques comporte deux volets :

- > Le sport populaire tout d'abord, en allemand "Breitensport", qui doit être la priorité pour le canton et les communes en raison de son importance pour la santé publique et comme élément d'intégration sociale de première importance ;
- > A côté du sport populaire, le sport d'élite ou le sport de compétition peut et doit avoir une place adéquate, à condition que les deniers publics soient investis dans le respect du principe de la proportionnalité.

Pour les championnats du monde de hockey sur glace, ce principe est respecté, dans la mesure où cette manifestation attirera à Fribourg un nombre important de personnes venues des quatre coins du monde et parce qu'elle offrira une belle visibilité à notre canton et à notre ville, avec des retombées importantes sur le plan économique et touristique. Ce projet est également un bel exemple de collaboration entre la ville et le canton de Fribourg, collaboration grâce à laquelle nous avons pu décrocher cet événement pour lequel nous étions en concurrence avec les Vaudois, comme ça vient d'être dit tout à l'heure.

Je voterai donc, vous l'aurez compris, en faveur de ce décret, et je terminerai, sans vouloir rouvrir le débat de tout à l'heure - il était assez long -, en invitant les intervenants à parler de femmes et non pas de filles lorsqu'on parle du sport féminin. Celles et ceux qui s'y intéressent peuvent d'ailleurs voir évoluer ce soir à la salle omnisport une équipe féminine qui, elle, nous ramène régulièrement des titres champions, respectivement de championnes suisses dans un sport majeur.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mon lien d'intérêt : j'étais simplement membre de la commission ad hoc.

Le fait d'avoir volé aux Vaudois le championnat du monde ne doit pas nous empêcher d'avoir et de garder un œil critique par rapport à ce sujet. Populaire, le Conseil d'Etat veut faire de ce championnat du monde un événement populaire. Cependant, cet événement particulier contribue activement au monde du sport-business avec des prix des billets souvent exorbitants et inaccessibles pour les familles. Il faut, pour que ce soit populaire, qu'une famille avec plusieurs enfants puisse s'y rendre. Et pour qu'une maman ou un papa puisse offrir cela à ses enfants, il faut que les prix soient accessibles, pas que ce soient des montants vraiment inaccessibles pour les familles de toutes les classes populaires. Je crois que, si on veut faire de ce championnat du monde un événement pour toutes et tous, nous devons nous assurer que ce soit un événement qui puisse être atteignable, pas uniquement à une élite financière du canton.

Par conséquent, je déposerai un amendement qui visera à donner un mandat au Conseil d'Etat pour qu'il aille négocier activement avec les instances du hockey mondial afin d'arriver à des tarifs qui soient accessibles. Je pense que c'est important que nous, comme Parlement, nous nous déterminions sur la question en donnant ce mandat au Conseil d'Etat : une telle décision du Grand Conseil appuierait en outre les négociations en montrant clairement qu'il faut des prix accessibles, ne serait-ce que pour pouvoir remplir Saint-Léonard à chaque match. Car je crois qu'à certains matches, l'on verra s'affronter, j'ai envie de dire, "la pomme contre la cloche" : Lettonie, Kazakhstan, Japon, Italie, ce ne sont pas des matches qui attireront énormément de monde. Et si on a des prix à 150 ou 200 francs pour une place Kazakhstan-Lettonie, je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de monde qui y assisteront.

L'autre chose, c'est la question de l'hébergement. Comme ville hôte, il faut qu'on puisse avoir des hébergements qui soient accessibles, que ce soit pour les supporters tchèques, les supporters slovaques ou les supporters glaronnais, qu'on ait des auberges de jeunesse qui puissent voir le jour rapidement, que ce soit à la Poya ou autre part, mais il faut qu'on puisse vraiment le faire, parce que sinon, ce ne sera pas un événement populaire, mais un événement réservé à certaines castes.

Au-delà des critiques - qui seront aussi données par ma collègue Chantal Müller - par rapport à la nécessité ou non de l'Etat d'intervenir dans l'organisation d'une telle manifestation, à titre personnel, je soutiendrai ce décret, mais avec certaines critiques et avec le dépôt de cet amendement.

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). Meine Interessenbindungen: Ich habe keine, umso mehr, als bei mir zu Hause eher "Ici, c'est Bienne" herrschte als "Ici, c'est Fribourg". Uns liegt dieses Dekret für 2 Millionen Franken mehr für die Austragung der Eishockey-WM der Männer 2026 vor. Ein schöner Event, um den Sport, insbesondere das Eishockey, der Freiburger Bevölkerung näher zu bringen. Sogar ein Comic ist geplant, ein ganzer Zeitplan mit Aktivitäten wurde uns detailliert vorgestellt, um zu zeigen, wie toll dieser Anlass wird. Wunderbar.

Da fragt man sich, wie kann man dazu Nein sagen? Man kann, und ich werde dieses Dekret ablehnen. Ich bin in die Untiefen der Hockeywelt abgetaucht, und es war - sagen wir mal - erstaunlich. Wo soll ich anfangen? Vielleicht beim Bund. Ich habe die Botschaft Nr. 22.076 über die Verpflichtungskredite zur Unterstützung internationaler Sportgrossanlässe der Jahre 25 bis 29 des Bundes gelesen, studiert und aufgrund dessen weiterrecherchiert.

Trois points importants pour commencer :

> Premièrement - je cite le message mentionné ci-dessus: "Sur la base des expériences effectuées, le budget prévu pour la planification et l'organisation de la manifestation ainsi que les recettes prévisionnelles en l'absence de subventions publiques sont réalistes."

Der Anlass ist ohne Beiträge der öffentlichen Hand durchführbar - Klammer auf, als einziger all dieser Anlässe, die da aufgelistet sind. Lassen wir das mal so stehen.

> Zweiter Punkt: Die Planung und die Durchführung des Anlasses - ich zitiere wieder diesen Bericht - "sollen mit einem Beitrag des Bundes im Umfang von 3 Millionen Franken unterstützt werden. Es wird mit einem Gesamtbeitrag des Kantons und der Stadt Zürich von 4,1 Millionen Franken und seitens des Kantons und der Stadt Freiburg mit einem

Gesamtbeitrag von 2,39 Millionen [gerechnet]". Okey, 2,39 Millionen Franken für diesen Anlass aus unserem Kanton und der Stadt, insgesamt 10 Millionen Steuergelder für einen Anlass, welcher eigentlich keine öffentlichen Gelder bräuchte! Okey, eventuell gibt es mehr Gewinn für die Übernachtungen und so - obwohl, diese haben wir ja eh, weil die WM kommt. Aber was weiss ich schon! Doch halt: 2,39 Millionen Franken zusammen und hier müssen wir über ein zusätzliches Dekret von 2 Millionen Franken abstimmen? Wie bitte? Okey, vielleicht spülen die Gewinne wieder in die Kasse der jeweiligen Kantone und des Bundes - wir waren ja so nett, diesen Anlass zu unterstützen. Die Gewinne werden übrigens auf 7 bis 10 Millionen Franken geschätzt. Aber nein, die Story wäre ja zu schön.

- > Ich komme zum dritten Punkt: Die Organisation hat eine Aktiengesellschaft - ich sagen den Namen nicht, der ist viel zu lang. Sie gehört zur Hälfte der internationalen Marketingagentur Infront und dem Schweizerischen Eishockeyverband, den Gewinn teilen sich beide Partner auf. Der Schweizer Eishockeyverband, der macht Förderung von Kindern und Jugendlichen, okey, mit dem kann ich "hüb-chlüb" noch so leben. Et Infront?

Infront, je n'en avais jamais encore entendu parler. Also, *rabbit hole* ! Elle appartient à Wanda Group depuis 2015. Ils l'ont achetée pour 1,2 milliard. Wanda Group, société chinoise, est le sponsor des mondiaux de la FIFA jusqu'en 2030. Elle était dotée de 132 milliards en 2016. Infront Sports & Media est une entreprise internationale et elle siège à Fribourg... Non, je rigole, à Zoug ! Le CEO de cette entreprise est le neveu de Sepp Blatter. En 2020, ils ont organisé le championnat du monde de hockey à Zurich et à Lausanne, mais tout est tombé à l'eau à cause du Covid.

On pourrait penser qu'ils sont courageux d'organiser à nouveau un tel événement, mais - encore une petite histoire, j'ai bientôt fini -, comme ils avaient contracté une assurance à 350'000 francs, ils avaient reçu ensuite de l'assurance concernée 13 millions provenant des ventes de tickets et avaient pu répartir cette somme sur les deux firmes. Ils avaient alors gagné des millions sans avoir joué au hockey.

Moi, je suis d'avis que ces 2 millions de francs en plus, on peut les investir mieux. En outre, je ne suis pas pour qu'on maximise le gain de cette société anonyme (SA) avec de l'argent public.

Bonny David (PS/SP, SC). Juste un petit complément, car tout à l'heure, j'ai peut-être fait un lapsus qui pouvait prêter à confusion.

J'ai tout à fait bien compris comment fonctionnaient ces groupes. On a 8 équipes à Zurich, 8 à Fribourg et on aura de toute façon, en effet, une grande confrontation à Fribourg, par exemple Etats-Unis-Suède. Sans nul doute, la patinoire sera pleine. Peut-être aurons-nous une grande confrontation pour le quart de finale, mais après, pour le reste, cela sera compliqué à remplir. On n'aura pas les trois autres quarts de finale, on n'aura pas la demi-finale, on n'aura pas le match pour la troisième et la quatrième place et on n'aura pas non plus la finale. C'est vrai que tout ça nous échappe et qu'on n'aura jamais l'équipe de Suisse. C'est dans ce sens-là que je voulais dire qu'il y a une certaine frustration pour Fribourg.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Il y a beaucoup de questions et un certain nombre de remarques auxquelles je vais répondre.

Je vais peut-être commencer par celle du député Bonny sur les groupes. Effectivement, les groupes sont fixes. Le numéro 1 va dans le groupe A, sauf si c'est le Canada, qui intègre toujours le groupe B - d'ailleurs, ils sont assez frustrés. Ensuite le deuxième va dans le groupe A, le troisième dans le groupe B, etc. La répartition est donc faite de manière à ce que les deux patinoires soient intéressantes. De manière générale, il faut savoir qu'à l'avant-dernier championnat du monde en Finlande, Helsinki, qui est pourtant la capitale, n'a pas obtenu le groupe A pour une question de taille de patinoire : la Fédération internationale de hockey sur glace (IIHF) fixe en effet un seuil à 10'000 spectateurs pour obtenir le groupe A. Donc, de manière générale, Fribourg n'aurait pas pu obtenir l'équipe de Suisse. Je comprends un petit peu la frustration, parce que c'est clair que, en tant que partisans de l'équipe de Suisse, bien évidemment, l'engouement populaire serait beaucoup plus grand avec la Suisse à Fribourg, mais, il faut savoir, justement, et ç'a été répété à plusieurs reprises, que de pouvoir voir des nations comme les Etats-Unis, la Finlande, la Tchéquie, la Slovaquie, et même l'Allemagne, qui se profile aujourd'hui comme une grande nation du hockey, s'affronter ici à Fribourg sera juste super, et je crois que l'engouement populaire y sera de toute façon.

M. le Député Bonny, vous avez également parlé de René Fasel. Je vous rassure, on n'a ni l'intention d'aller brûler un baril au sommet du Moléson, ni la volonté d'en faire un ambassadeur, bien au contraire. On ne peut pas lui interdire l'entrée à la patinoire, c'est un fait. On va faire bien sûr une "opération ambassadeurs", ambassadeurs qui seront certainement des anciens joueurs de hockey, peut-être aussi des artistes, mais nullement M. René Fasel dans ce rôle-là.

Monsieur Bonny, vous avez également souhaité qu'on annule les projets qui sont prévus autour des championnats du monde. Il faut savoir que les projets qui sont prévus autour sont auto-financés et n'ont rien avoir avec le décret qui est voté aujourd'hui. C'était du *nice to have* de vous les présenter, pour vous montrer qu'on veut faire plus que ce qui est demandé dans le cahier des charges.

Parmi les autres questions, il y avait notamment le retour sur investissement. Je vais vous donner un petit exemple : le canton du Jura, respectivement Porrentruy, a accueilli l'année passée les championnats du monde U18 en sa patinoire, sans l'équipe de Suisse ; il y a eu 14 matches pour une moyenne de 17'000 spectateurs avec, grosso modo - ce sont les chiffres qui ressortent -, à peu près 500'000 francs de rentrées de nuitées pour le canton du Jura, qui a pourtant encore moins d'hôtels que le canton de Fribourg, et quelque 215'000 francs pour la restauration, ce qui faisait, grosso modo, 42 francs par personne étant venue à la patinoire. C'est donc vraiment bas dans le calcul, et c'est sans compter les à-côtés. Si l'on extrapole cela avec Fribourg, avec une moyenne entre 4500 et 5000 spectateurs, on arrive déjà à 6,5 millions de francs, alors qu'on sait que la moyenne des dépenses des gens qui viendront sur place sera largement plus haute, sachant que les bières vont couler probablement à flots autour de la patinoire, si ce n'est pas de l'eau ou autre chose ! Donc, on peut bien s'imaginer que le retour sur investissement pour le canton de Fribourg sera énorme, sachant que déjà 5 équipes ont prévu de s'installer dans le canton de Fribourg. On essaie d'ailleurs de proposer encore d'autres sites, pour que, justement, ces équipes restent sur place. A côté de ça, évidemment, il y a bien sûr les hôtels et la parahôtellerie bas-seuil qui va compter. L'idée est donc vraiment de maximiser les revenus et les rentrées pour l'économie fribourgeoise, et pas seulement pour Infront, comme cela a été évoqué.

Le député Kubski a demandé l'engagement du Conseil d'Etat pour des prix accessibles. Il va d'ailleurs venir avec un amendement plus tard. Il me paraît assez clair que le canton veut des billets à bas prix. On n'a pas besoin d'un amendement qui stipule cela dans le décret pour nous faire travailler dans ce sens-là, parce qu'on sait que la réussite des championnats du monde à Fribourg passe par des prix bas, et nous allons tout faire pour les avoir. Je peux également vous rassurer en vous disant qu'on va aussi travailler avec les communes pour faire venir les écoliers. On veut vraiment faire une fête populaire, et c'est clair qu'on aura besoin de l'appui de beaucoup de monde pour cela, mais la Fédération internationale nous a écoutés attentivement et est consciente que s'ils veulent faire une fête populaire, ces bas prix seront primordiaux.

Il y avait encore les remarques de M^{me} Chantal Müller sur Infront. Je crois que, à un moment donné, il faut arrêter de regarder ce que les autres gagnent et il faut voir ce que Fribourg peut gagner. On a décidé, ou on décide aujourd'hui, d'investir un certain montant avec des retours qui seront directs pour notre économie. Si, derrière, une société qui détient les droits - et c'est le cas pour beaucoup de championnats du monde, quasiment la totalité - fait des bénéfices et si la Fédération suisse de hockey peut aussi faire des bénéfices pour faire la promotion du hockey en Suisse, eh bien tant mieux. Nous n'avons pas le pouvoir de dire que l'on ne veut pas d'Infront : il n'est pas possible de choisir notre propre société qui dirige les droits au niveau des championnats du monde, et c'est comme ça. Je propose donc vraiment qu'on se concentre sur ce que nous, nous pouvons gagner, sur ce que nous pouvons faire, sur ce que nous pouvons promouvoir, et de ne pas s'arrêter sur des considérations concernant Infront, le fils de Sepp Blatter ou je ne sais pas trop qui.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Par rapport à l'entrée en matière unanimement soutenue par tous les groupes et toutes les prises de parole - sauf une exception -, je dirais ceci : je retrouve dans le débat d'aujourd'hui celui du 3 novembre au sein de la commission. M. le Conseiller d'Etat Collaud a donné beaucoup de réponses à toutes les questions, tant en commission qu'aujourd'hui, et je l'en remercie.

Ce qui n'a peut-être pas encore été dit : une intervention de M. Bonny concerne le marché noir des billets. C'est à mon avis un point auquel il faut faire attention. Aujourd'hui, il est possible de vendre des billets nominatifs, c'est une des façons de faire. On peut aussi libérer mille places lors des dernières heures avant le début d'un spectacle ou d'un match pour casser le marché noir. Je pense donc qu'actuellement, on a des techniques pour éviter cela, parce que c'est vrai que c'est extrêmement détestable. Je l'ai personnellement vécu lorsque j'ai été voir les matches à Berne pour les championnats du monde ; c'est exactement ce que vous dites et c'est parfaitement juste.

Cela été dit par plusieurs d'entre vous : un billet pour chaque enfant. Oui, là, je crois qu'on a une solution. Il faut trouver une solution. Il faudra peut-être venir éventuellement avec un décret complémentaire, mais on ne peut pas garder des patinoires à moitié vide un mercredi après-midi. Au lieu d'aller au Musée des transports ou au Technorama, ça serait bien de faire la course d'école fribourgeoise à la patinoire, pour voir des beaux matches de hockey sur glace. Je pense qu'on peut faire quelque chose avec ça. En tout cas, pensez-y, parce que chacun reparle du prix du billet, chacun a reparlé des écoliers qu'on aimerait et des patinoires qu'on souhaite pleines pour conserver l'état d'esprit de Gottéron.

Voilà, je crois que dans l'ensemble, toutes les réponses ont été données. Je vais revenir plus tard sur l'amendement de M. Kubski, mais pas sur celui de M. Ingold, parce que c'est la version bis de la commission.

J'aimerais vite saisir l'occasion pour remercier, dans le cadre de la commission, vous, M. le Représentant du Gouvernement, pour l'agréable collaboration et les réponses que vous avez données, M. Olivier Kämpfen, le secrétaire général de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS). Merci beaucoup. Nous avons aussi reçu M. Yvan Haymoz, le vice-président du HC Fribourg-Gottéron, que je ne vois pas dans les rangs supérieurs - il est peut-être au quatrième étage, je ne sais pas -, et finalement, M. Marc-André Berset, chef de la communication au HCFG et chef du projet des championnats du monde 2026 pour Fribourg.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au financement du championnat du monde de hockey sur glace

Art. 1

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'article 2 spécifie le soutien financier de la part de l'Etat de 3,76 millions de francs et fait un "dispatch" à l'alinéa 2 entre 1,719 million de francs, pour ce qui est des aides dites "en nature", et l'aide financière à 2,041 millions de francs.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). L'article 3 parle du crédit d'engagement de 2,041 millions de francs auprès de l'administration cantonale. A cela s'est ajouté un amendement : le projet bis propose l'ajout d'un alinéa 2.

L'amendement de M. Ingold, qui a été accepté par la majorité de la commission ad hoc, prévoit que la sollicitation financière au Fonds cantonal du sport ne peut être supérieure à 50% du montant total engagé. C'est ce que j'ai dit dans mes avant-propos : c'est pour éviter, par rapport à cette fête du hockey, que ça se fasse aussi en partie au détriment des autres sports fribourgeois. C'est donc pour aller au maximum à 50% avec ce Fonds. La commission y est favorable.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Concernant cette proposition de nouvel alinéa 2, le Conseil d'Etat ne peut pas se rallier et vous incite donc à voter pour la version initiale du Conseil d'Etat pour les raisons qui ont été évoquées lors du débat d'entrée en matière.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Je n'ai aucun lien d'intérêt avec l'objet, si ce n'est mon mandat à la Commission des finances et de gestion (CFG) qui m'oblige d'avoir une vision pérenne et précautionneuse sur les finances de l'Etat.

Le Fonds cantonal pour le sport est riche d'environ 1,5 million de francs. Ce Fonds est alimenté chaque année par environ 500'000 francs qui proviennent de la Loterie romande (LORO) selon une clé de répartition qui se trouve formalisée à l'article 2 de l'ordonnance concernant la répartition des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande. Néanmoins, par souci de clarté, il ne faut pas confondre le Fonds cantonal pour le sport avec le Fonds de réserve de la LORO sport qui ventilera près de 4 millions de francs. La liste des bénéficiaires peut être trouvée sur internet.

Le Fonds cantonal est, lui, bien moins doté, mais permet au Service du sport (SSpo) de poursuivre les objectifs suivants : le développement du programme Sport-Art-Formation (SAF), notamment les écolages hors canton, les soutiens pour les résultats sportifs nationaux et internationaux, le subventionnement et le développement du sport scolaire facultatif, le soutien du développement du sport populaire, etc. Ponctionner l'entièreté du montant pour le championnat du monde implique une diminution drastique des subventionnements destinés à ces objectifs, qui profitent à tous les sportifs du canton et à la population. Nous devons comprendre le caractère exceptionnel de cette manifestation, mais le caractère exceptionnel ne permet pas de tarir ce Fonds sous prétexte qu'il existe. Cela se ferait au détriment de tous les autres acteurs, des acteurs souvent bien moins lotis que la Fédération internationale de hockey, comme notre collègue nous l'a exprimé avant.

De plus, si le caractère sportif de cette manifestation est indéniable, nous devons également reconnaître que la grande partie des retombées ne se fera pas à ce niveau, mais bien aux niveaux touristique et économique. Il n'y a donc aucune raison de puiser l'entièreté de cette somme dans le Fonds cantonal pour le sport.

Je vous rappelle également que cet amendement a été accepté par la CFG ainsi que par la commission ad hoc et qu'il est également soutenu par le Club du sport. Je vous demande donc de limiter le recours à ce Fonds à 50% du montant total du décret. Ainsi, tous les sportifs du canton, les amateurs comme les professionnels, les grands comme les petits, les prometteurs comme les populaires, vous remercieront de soutenir cet amendement.

Je sais que cet amendement a été disputé dans certains groupes. D'un côté, on m'a dit que cet amendement facilitera la vie de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS), qui pourra dépenser de l'argent en toute impunité, et de l'autre côté, le directeur de la DSJS me dit que ce n'est absolument pas le cas, que cet amendement prêterait sa marge de manœuvre et qu'il aurait donc préféré que je m'abstienne. Bref, le Conseil d'Etat est peut-être un stratège de haut vol qui prêche le faux pour nous enfumer, mais je ne crois pas. Je suis convaincu que cet amendement est un amendement louable qui permet à toute la population d'en profiter.

J'en ai terminé et merci pour tous les sportifs du canton.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Brièvement, l'objectif du député Ingold de ne pas vouloir prêter les autres sports est tout à fait louable, mais si on puise simplement dans les comptes de manière globale, on va prêter les autres prestations de l'Etat par rapport à tous les autres domaines.

C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste s'opposera à cet amendement.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. De mon côté, et du côté du Conseil d'Etat, je peux aussi vous garantir que les prestations aux autres sports ne seront évidemment pas touchées, que vous choisissiez la version initiale du Conseil d'Etat ou la version bis de la commission. Le Conseil d'Etat reste donc sur sa position et vous invite à voter pour la version initiale.

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC). Le sujet a été longuement débattu en commission. Je vous invite à soutenir l'amendement de M. Ingold qui a été validé par une majorité, certes courte, de la commission.

> Au vote, la proposition de la commission, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 67 voix contre 19. Il y a 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 67.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bonny David (SC,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 19.*

Se sont abstenus:

Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 2.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 4

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Je ne vais pas m'exprimer en détail sur cet amendement, l'ayant déjà présenté lors du débat d'entrée en matière. Je vais donc simplement le lire. Je propose l'ajout d'un alinéa 2 à l'article 4 : "Le secrétariat général de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport négocie avec les instances compétentes afin que la population fribourgeoise puisse acquérir des billets pour la manifestation à des prix abordables."

De quoi s'agit-il ? Simplement que nous, comme Parlement, jouions notre rôle en donnant au Conseil d'Etat le mandat d'aller négocier, comme il s'est déclaré disposé à le faire, pour que les prix soient abordables. C'est important, vis-à-vis de la population, que nous, comme représentants de la population, donnions ce mandat au Conseil d'Etat.

Je vous remercie de soutenir cet amendement.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Comme vous le savez, le canton, respectivement le Conseil d'Etat, s'engage à négocier avec la Fédération suisse de hockey, qui, elle, fixe les prix, pour avoir des prix abordables. Je pense que cet amendement n'a rien à faire dans le décret, d'autant plus qu'on vous répète - et vous pouvez le noter dans le marbre - que nous ferons tout pour le faire. Je pense que ceci contraint, en fait, le secrétariat général de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport à faire son possible et s'il n'y arrive pas, malgré que ce ne soit pas notre prérogative, on se fera taper dessus par le groupe socialiste qui viendra nous reprocher de ne pas avoir assez bien négocié. Je ne crois pas que ce soit la bonne formule pour travailler tous ensemble dans le cas des championnats du monde.

Dafflon Hubert (Le Centre/Die Mitte, SC). L'amendement Kubski fait sens au niveau du fond, parce que nous étions tous d'accord qu'il faut vraiment faire un effort - et je crois que là, vous l'avez bien compris, M. le Représentant du Gouvernement - pour baisser les prix pour remplir la patinoire. Par contre, sur la forme, nous avons exactement débattu au sein de la commission de l'amendement Kubski et nous l'avons écarté à une forte majorité, estimant, comme vient de le dire M. Collaud, que ce n'est de toute évidence pas le bon endroit pour mettre une telle disposition dans un décret. En effet, si on met ça dans le décret, cela voudrait dire qu'il faudrait prévoir des sanctions si cela ne fonctionnait pas. Et quel en serait le niveau ? A mon avis, c'est ça, le problème.

> Au vote, la proposition du député Kubski, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 56 voix contre 32. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté en faveur de la proposition Kubski:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krystenbühl Paola (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 32.*

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP),

Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 56.*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Le décret n'est pas soumis au référendum.

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 72 voix contre 10. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 72.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 10.*

Se sont abstenus:

Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 5.*

Election (autre) 2023-GC-267

Un membre de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Nadine Gobet

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 96; rentrés: 96; blancs: 5; nuls: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Jean-Daniel Schumacher* par 91 voix.

Election (autre) 2023-GC-258

Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Susanne Aebischer

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 97; rentrés: 97; blancs: 0; nuls: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Est élu *M. Christian Clément* par 95 voix.

Ont obtenu des voix MM. Laurent Baeriswyl: 1 / Hubert Dafflon: 1.

Election (autre) 2023-GC-259

Un membre de la CIP Détention pénale, en remplacement de Grégoire Kubski

Préavis de la commission: **22.11.2023** (*BGC novembre 2023, p. 4920*)

Scrutin de liste

Premier tour

Bulletins distribués: 95 ; rentrés: 94; blancs: 11; nuls: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Ont obtenu des voix M^{mes} et MM. Lucie Menétrey: 46 / Savio Michellod: 26 / Julia Senti: 4 / Carole Baschung: 2 / David Bonny: 1 / Pierre Mauron: 1 / Eric Barras: 1 / Bernard Bapst: 1 / Simon Zurich: 1.

Deuxième tour

Bulletins distribués: 96 ; rentrés: 96; blancs: 14; nuls: 0; valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Lucie Menétrey* par 52 voix.

Ont obtenu des voix MM. Savio Michellod: 27 / Pierre Mauron: 1 / Bruno Riedo: 1 / Benoît Glasson: 1.

Election (autre) 2023-GC-256

Un membre suppléant de la CIP Détention pénale, en remplacement de Susanne Aebischer

Préavis de la commission: **22.11.2023** (*BGC novembre 2023, p. 4920*)

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 96; rentrés: 93; blancs: 0; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Christian Clément* par 92 voix.

A obtenu des voix M. François Genoud: 1.

Election (autre) 2023-GC-257

Un/e scrutateur/trice suppléant/e, en remplacement de Susanne Aebischer

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 91; rentrés: 89; blancs: 2; nuls: 0; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Dominic Tschümperlin* par 87 voix.

> La séance est levée à 12 h 40.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*